

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

COMpte RENDU INTEGRAL — 2° SEANCE

Séance du Mardi 7 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — **Hommage aux victimes d'attentats** (p. 3757).
MM. le président, Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.
Rappels au règlement : MM. André Méric, Adolphe Chauvin, Mme Hélène Luc, M. Charles Pasqua.
2. — **Démission et remplacement d'un sénateur** (p. 3759).
3. — **Election des vice-présidents et des questeurs du Sénat** (p. 3759).
MM. Raymond Dumont, le président.
4. — **Nomination des secrétaires du Sénat** (p. 3760).
5. — **Procès-verbaux** (p. 3761).
6. — **Dépôt de projets de loi déclarés d'urgence** (p. 3761).
7. — **Dépôt de projets de loi** (p. 3761).
8. — **Dépôt de rapports du Gouvernement** (p. 3761).
9. — **Dépôt de propositions de loi** (p. 3762).
10. — **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 3762).
11. — **Retrait de questions orales avec débat** (p. 3766).
12. — **Nomination des membres des commissions** (p. 3766).
13. — **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 3767).
14. — **Dépôt de projets de loi** (p. 3767).
15. — **Dépôt d'une proposition de loi** (p. 3768).
16. — **Ordre des travaux ultérieurs du Sénat** (p. 3769).
17. — **Ordre du jour** (p. 3769).

★ (1 f.)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures trente-cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

HOMMAGE AUX VICTIMES D'ATTENTATS

M. le président. En ouvrant cette première séance de la session d'automne, je suis persuadé de me faire l'interprète de tous les membres de la Haute Assemblée en exprimant notre émotion et notre indignation devant les graves événements qui ont ensanglanté Paris vendredi et samedi derniers. (*M. le secrétaire d'Etat, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

Des Françaises, des Français et une touriste étrangère ont été d'innocentes victimes. Un massacre sans précédent a failli frapper des enfants réunis pour prier dans la synagogue de la rue Copernic.

Devant un tel déchaînement de violence et la montée de nouveaux périls racistes qui nous rappellent douloureusement des temps que nous croyions à jamais révolus, nous devons, tous ensemble, mes chers collègues, faire face avec détermination et sans faiblesse au terrorisme aveugle et nous rassembler contre cette entreprise criminelle de déstabilisation qui vise sans aucun doute nos institutions démocratiques.

J'assure les familles de toutes les victimes de notre sollicitude attristée et j'adresse à la communauté juive de France l'expression de la solidarité active et fraternelle de tous les sénateurs.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (*Relations avec le Parlement*). Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, le Gouvernement s'associe aux paroles émouvantes que vous venez de prononcer au nom du Sénat.

Il indique à la Haute Assemblée qu'il fera demain devant elle une déclaration sur ces dramatiques événements.

Rappels au règlement.

M. André Méric. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, le groupe socialiste approuve le propos que vous venez de tenir à la suite de l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic, qui vient de nous rappeler que les mouvements racistes et antisémites étaient décidés à frapper à visage découvert.

Le crime est monstrueux ! Quarante ans après, il nous rappelle le démentiel holocauste que nos générations ont connu et il importe de savoir si nous permettrons au néo-nazisme de tracer un nouveau chemin de l'horreur.

Monsieur le président, le groupe socialiste demande que soit organisé dans les moindres délais un débat au Sénat afin que le Gouvernement vienne indiquer à la Haute Assemblée les mesures qu'il compte prendre pour mettre hors d'état de nuire les extrémistes de droite et les groupes néo-nazis, car une partie de la communauté française a été frappée et, par là, la liberté de l'homme pour laquelle notre peuple a lutté et souffert.

D'autre part, monsieur le président, le groupe socialiste déposera une proposition de résolution demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire afin que soient rendues publiques les raisons pour lesquelles les hautes autorités administratives de la police du ministère de l'intérieur, bien qu'informées, n'ont pas réagi avec détermination contre l'action dangereuse de ces organisations factieuses.

Nous voulons connaître, monsieur le président, ce que le pouvoir est en mesure de faire, après avoir trop attendu.

Le groupe socialiste œuvrera sans cesse pour exorciser le mal, celui qui naît de la peur et de la démission. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Monsieur Méric, la conférence des présidents se réunira demain. Votre demande lui sera transmise. Je pense que le Gouvernement sera alors en mesure d'y répondre.

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, mon groupe a estimé que ce débat ne devait pas attendre et qu'il était important que le Gouvernement fasse une déclaration le plus tôt possible. J'ai adressé une telle demande à M. le Premier ministre et je me réjouis que le Gouvernement, dès demain, vienne faire une telle déclaration devant le Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Effectivement, monsieur Chauvin, M. le secrétaire d'Etat vient de nous annoncer que, demain, devant cette assemblée, une déclaration du Gouvernement serait lue.

Mme Hélène Luc. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, un crime très grave a été commis vendredi dernier ; cet attentat a fait quatre morts. Je veux, au nom du groupe communiste, m'incliner devant les victimes et assurer leurs familles que, de toutes nos forces, nous œuvrerons pour que toute la lumière soit faite et les responsables châtiés. L'on frémit à l'idée que cet engin diabolique aurait pu occasionner la mort de plusieurs dizaines d'enfants s'il avait explosé quelques minutes plus tard.

Cet attentat a provoqué une très grande colère dans toute l'opinion et nous la partageons.

Mais, à propos de ce crime, des questions très graves sont posées au Gouvernement. La déclaration faite par M. le Premier ministre ne peut effacer la responsabilité du Gouvernement devant les agissements des groupes fascistes... (*Vives protestations sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

Messieurs, il ne suffit pas de crier son dégoût...

Plusieurs sénateurs. Le goulag !

M. le président. Madame Luc, il s'agit d'un rappel au règlement. (*Marques d'approbation sur les mêmes travées. — Murmures sur d'autres.*)

Mme Hélène Luc. C'est bien un rappel au règlement que je fais.

Il ne suffit pas de crier son dégoût et son indignation ; il faut que les assassins soient mis hors d'état de nuire. (*Nouvelles protestations sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. Serge Boucheny. Fascistes !

Mme Hélène Luc. Or, le Gouvernement... (*Mouvements divers.*)

Mme Rolande Perlican. Laissez parler notre collègue !

Mme Danielle Bidard. Allez-y, madame Luc ! (*Nombreuses marques d'approbation sur les travées communistes.*)

Mme Hélène Luc. Or, le Gouvernement laisse faire et, par sa mansuétude... (*Protestations sur de nombreuses travées.*)

M. le président. Mme Luc, s'agit-il d'un rappel au règlement ? Dites-nous quand vous souhaitez qu'un débat ait lieu.

Mme Hélène Luc. Or, le Gouvernement laisse faire et, par sa mansuétude, encourage...

M. Jacques Larché. Monsieur le président, faites respecter le règlement.

Mme Rolande Perlican. Vous avez laissé parlé les autres intervenants, laissez parler Mme Luc.

Plusieurs sénateurs. Non !

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, je fais un rappel au règlement, j'ai droit à la parole, pour cinq minutes. (*Protestations sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

Le racisme poussé jusqu'au crime est une marque de fascisme...

Plusieurs sénateurs. Le goulag !

Mme Hélène Luc. ... et l'antisémitisme est une forme de racisme.

Plusieurs sénateurs. Le goulag !

Mme Marie-Claude Beaudeau. A bas le fascisme ! (*Bruit sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

Mme Hélène Luc. L'association Henri Curriel...

M. le président. Madame Luc, je vous demande à quelle date vous voulez qu'un débat ait lieu. La conférence des présidents tiendra compte de votre souhait.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, si vous me permettez de parler, je vais l'annoncer, mais je voudrais dire quelques mots, ce qui est mon droit, dans cette Assemblée. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

Monsieur le président, en de telles circonstances, permettez à cette Assemblée d'avoir une discussion sereine. (*Vives protestations sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. A l'occasion du débat.

Mme Hélène Luc. L'association Henri-Curiel vient de rappeler que soixante-dix immigrés algériens ont été assassinés en France. (*Vives protestations sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

Cela ne vous fait pas plaisir, messieurs. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

M. le président. Madame Luc, je vous prie de proposer une date. Concluez.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, je regrette qu'en de telles circonstances, l'Assemblée perde de sa sérénité. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Ecoutez, messieurs ! Malgré le débat que nous voulons avoir, que nous avons demandé et que nous aurons demain, je l'espère, je souhaite tout de même formuler la proposition du groupe communiste. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

Attendez, messieurs, attendez...

M. le président. Je regrette, madame Luc, mais vous avez demandé la parole pour un rappel au règlement. Or ce n'est pas un rappel au règlement que vous faites.

Mme Rolande Perlican. Si vous l'aviez laissée s'exprimer, elle en aurait terminé maintenant.

Mme Hélène Luc. J'en ai pour trois secondes, monsieur le président. Le groupe communiste exige que des mesures soient prises pour mettre fin aux activités nazies en France... (*Vives protestations sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. Je coupe le micro.

Mme Hélène Luc. Monsieur le président, je déplore votre attitude, je vous le dis. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Charles Pasqua. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, je veux simplement indiquer que le groupe du rassemblement pour la République s'associe aux paroles très émouvantes que vous avez prononcées tout à l'heure et, dans le même temps, condamne les tentatives de récupération politique auxquelles nous assistons. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. — Vives protestations sur les travées communistes.*)

Mme Hélène Luc. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

— 2 —

DEMISSION ET REMPLACEMENT D'UN SENATEUR

M. le président. J'ai reçu une lettre en date du 3 octobre 1980 par laquelle M. Jean-Louis Vigier déclare se démettre de son mandat de sénateur de Paris.

Acte est donné de cette démission.

J'informe le Sénat que conformément à l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître qu'en application de l'article L. O. 320 du code électoral M. François Collet est appelé à remplacer en qualité de sénateur de Paris M. Jean-Louis Vigier, démissionnaire.

Le mandat de M. François Collet a commencé le samedi 4 octobre à zéro heure.

— 3 —

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES QUESTEURS DU SENAT

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins à la tribune pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 7 du règlement, ces élections auront lieu au scrutin secret, par scrutins séparés et par bulletins plurinominaux. Il sera procédé simultanément à ces deux scrutins.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au second tour, au troisième tour la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Il va être procédé au tirage au sort de huit scrutateurs et de quatre scrutateurs suppléants qui se répartiront entre quatre tables pour opérer le dépouillement des scrutins.

Sont désignés :

Première table : MM. Paul Pillet et Paul Kauss ;

Deuxième table : MM. Raoul Vadepied et Marcel Lucotte ;

Troisième table : MM. Raymond Brun et Jean-Paul Hammann ;

Quatrième table : MM. Louis Perrein et Joseph Raybaud.

Scrutateurs suppléants : MM. Pierre Matraja, Roger Romani, Pierre Lacour et Henri Goetschy.

M. Raymond Dumont. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Dumont.

M. Raymond Dumont. L'article 3 de notre règlement, notamment en ses alinéas 7, 8 et 9 — plus particulièrement ce dernier — prévoit que tous les groupes seront représentés au bureau du Sénat.

Evidemment, si l'on appliquait une stricte représentation proportionnelle, le groupe communiste ne pourrait prétendre, ni à un poste de vice-président ni à un poste de questeur.

Toutefois, je me permettrai de faire remarquer à mes collègues que la loi électorale qui régit l'élection des sénateurs a réduit de façon antidémocratique la représentation du parti communiste au sein du Sénat.

Avec plus de 20 p. 100 des suffrages populaires, les communistes ne disposent, dans cette Assemblée, que d'à peine plus de 7 p. 100 des sièges.

Ajoutons que cette injustice a encore été aggravée lors des récentes élections sénatoriales par toutes sortes de combinaisons politiciennes (*Applaudissements sur les travées communistes. — Exclamations sur les travées socialistes*) qui ont abouti à priver le parti communiste français de sept à huit sièges supplémentaires qu'il aurait dû gagner. (*Exclamations sur les travées socialistes. — Sourires sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Dans ces conditions et pour corriger cette injustice, le groupe communiste dépose une candidature à un poste de vice-président et à un poste de questeur. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort ; il sera ensuite procédé au réappel des sénateurs qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre L.*)

M. le président. Mes chers collègues, vous venez d'entendre notre collègue du groupe communiste annoncer deux candidatures de son groupe, l'une pour une vice-présidence, l'autre pour un poste de questeur.

Je rappelle que des bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues dans la salle des conférences. Ils comporteront cinq noms pour les vice-présidents et quatre noms pour les questeurs puisque le règlement nous impose d'avoir un bulletin plurinominal.

Dans ces conditions, il vous faudra rayer un nom. Il ne peut y avoir des bulletins comportant cinq noms pour l'élection des vice-présidents ou quatre noms pour l'élection des questeurs du Sénat. De tels bulletins seraient nuls.

Je voulais attirer votre attention sur ce point, qui est réglementaire. Certes cette procédure complique le vote, mais c'est quatre vice-présidents et trois questeurs que nous devons élire. Nous allons donc ouvrir les scrutins.

M. Charles de Cuttoli. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. Je voudrais poser une question. Les titulaires d'une procuration seront-ils appelés à voter plusieurs fois ou peuvent-ils voter pour eux-mêmes en même temps que pour leurs mandants ?

M. le président. Les titulaires d'une procuration seront appelés deux fois, une première fois sous leur nom, et une seconde fois au moment de voter pour leur mandant.

Les scrutins pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.
(*Les scrutins sont ouverts à douze heures.*)

M. le président. Huissier, veuillez commencer l'appel nominal. (*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.
(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat des scrutins sera proclamé ensuite.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

(**La séance, suspendue à treize heures, est reprise à treize heures trente minutes.**)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des quatre vice-présidents du Sénat :

Nombre des votants	294
Bulletin blanc ou nul	1
Suffrages exprimés	293
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	147

Ont obtenu :

MM. Maurice Schumann : 224 voix. (*Applaudissements.*)
Robert Laucournet : 209 voix. (*Applaudissements.*)
Pierre-Christian Taittinger : 184 voix. (*Applaudissements.*)
Etienne Dailly : 174 voix. (*Applaudissements.*)
Fernand Lefort : 33 voix.

MM. Maurice Schumann, Robert Laucournet, Pierre-Christian Taittinger et Etienne Dailly ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des trois questeurs du Sénat :

Nombre des votants	284
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	276
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	139

Ont obtenu :

Gérard Minvielle : 196 voix. (*Applaudissements.*)
MM. Paul Guillard : 205 voix. (*Applaudissements.*)
Gérard Minvielle : 196 voix. (*Applaudissements.*)
Jean Cauchon : 196 voix. (*Applaudissements.*)
Raymond Dumont : 32 voix.
Divers : 3 voix.

MM. Paul Guillard, Gérard Minvielle et Jean Cauchon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame questeurs du Sénat. (*Nouveaux applaudissements.*)

— 4 —

NOMINATION DES SECRETAIRES DU SENAT

M. le président. Je rappelle que l'ordre du jour de la présente séance comporte la nomination des huit secrétaires du Sénat.

En application de l'article 3, alinéa 9 et suivants, du règlement, la liste des candidats aux fonctions de secrétaire a été établie par les présidents des groupes et le délégué des sénateurs ne figurant sur aucune liste de groupe selon la représentation proportionnelle des groupes et compte tenu de la représentation acquise aux groupes aux autres postes du bureau.

Cette liste est affichée. Elle sera ratifiée par le Sénat à l'expiration du délai d'affichage s'il n'y a pas d'opposition pour inapplication de la représentation proportionnelle et les noms des candidats élus seront proclamés en séance publique.

Conformément à la décision antérieurement prise par le Sénat, la séance va être maintenant suspendue.

Elle sera reprise à quinze heures pour la nomination des huit secrétaires du Sénat.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures trente-cinq minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Je rappelle que la liste des candidats, établie par les présidents des groupes, a été affichée.

Je n'ai été saisi, pendant le délai d'affichage prévu par l'article 3, alinéa 10, du règlement, d'aucune opposition à cette liste.

Dans ces conditions, la liste est ratifiée et je proclame secrétaires du Sénat :

MM. Jean Amelin, Jean Béranger, Georges Dagonia, Jacques Eberhard, Bernard Lemarié, Roland du Luart, Michel Moreigne et Roland Ruet. (*Applaudissements.*)

Tous les membres du bureau étant nommés, je déclare le Sénat constitué.

Communication en sera donnée à M. le Président de la République et à M. le président de l'Assemblée nationale.

Je félicite MM. les secrétaires qui viennent d'être nommés et je les prie de bien vouloir venir prendre place au bureau. (*Nouveaux applaudissements.*)

(*MM. les secrétaires prennent place au bureau.*)

— 5 —

PROCES-VERBAUX

M. le président. Les procès-verbaux des séances du 30 juin 1980 et du 2 octobre 1980 ont été distribués.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Les procès-verbaux sont adoptés.

— 6 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI DECLARES D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif au travail à temps partiel.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 4, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 30 septembre 1980.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif au travail à temps partiel, déposé sur le bureau du Sénat.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : RAYMOND BARRE.

Acte est donné de cette communication.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif au travail à temps partiel dans la fonction publique.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 5, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

Paris, le 30 septembre 1980.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif au travail à temps partiel dans la fonction publique, déposé sur le bureau du Sénat.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : RAYMOND BARRE.

Acte est donné de cette communication.

— 7 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la participation des époux à une même société et à la transmission des entreprises à caractère familial.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 6, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif au contrat d'assurance et aux opérations de capitalisation.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 8, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre :

— conformément aux prescriptions de l'article 59 de la loi de finances n° 65-997 du 29 novembre 1965, un rapport sur l'activité du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (C. N. A. S. E. A.) et l'utilisation des crédits qui lui sont confiés, pour l'année 1979, présenté par le Gouvernement ;

— en application du dernier alinéa de l'article 3 du décret n° 79-237 du 22 mars 1979 portant création d'une commission des comptes de la sécurité sociale, le rapport provisoire établi par son président pour 1980 ;

— en application des dispositions de l'article 43 de la loi de finances pour 1980, le rapport sur la gestion du fonds national pour le développement du sport.

Acte est donné du dépôt de ces rapports.

— 9 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Charles de Cuttoli, Jacques Habert, Pierre Croze, Paul d'Ornano, Jean-Pierre Cantegrit, Frédéric Wirth, une proposition de loi relative à la compétence des conseils de prud'hommes en matière de conflits individuels du travail intéressant les Français établis hors de France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 2, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jean Mercier une proposition de loi tendant à modifier le titre IV de la loi du 1^{er} juillet 1901.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 3, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jean Cauchon une proposition de loi tendant à l'attribution d'un contingent de carburant détaxé aux voyageurs, représentants et placiers.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 7, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat dont je vais donner lecture.

M. Henri Caillavet demande à M. le ministre de la défense, après les révélations de M. le Président de la République lors de sa conférence de presse sur les missiles mobiles et la bombe à neutrons et après l'information, autorisée par le Président de la République, et accordée à un parlementaire au demeurant leader d'un parti politique, de venir devant le Sénat exposer les raisons de cette novation et ses conséquences au plan de la stratégie, tant il est vrai que l'opinion et le choix de la représentation nationale ne sauraient être ignorés en pareille matière et en des temps semblables (n° 408).

M. Antoine Andrieux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les graves incidents qui se sont produits dans la nuit du 24 juin 1980, provoqués par le mécontentement des producteurs de fruits et légumes du département des Bouches-du-Rhône qui rencontrent de grosses difficultés pour la commercialisation de leur production.

Les difficultés actuelles des agriculteurs ajoutées aux méventes du printemps dernier ont suscité une légitime colère qui trouve son expression dans de regrettables actes de violence.

L'amertume des agriculteurs de cette région est cependant bien compréhensible. Après s'être lourdement endettés pour procéder à des investissements importants et lutter contre la

concurrence, les producteurs de fruits et légumes voient leur production refusée sur le marché à cause de l'ouverture des frontières espagnoles et de l'entrée en masse des produits de ce pays.

L'inconséquence d'une telle politique risque de conduire à des affrontements plus graves encore que ceux de ces jours derniers.

Il y a deux ans, le parti socialiste avait mis en garde le Gouvernement sur la nécessité d'adopter, de toute urgence, des mesures spécifiques en faveur des agriculteurs du Midi, plus particulièrement ceux des Bouches-du-Rhône.

En l'absence de décision, cette région deviendrait le théâtre d'actes de violences incontrôlables dont le Gouvernement porterait l'entière responsabilité.

C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin aux graves problèmes des agriculteurs de cette région, pour leur assurer une juste rémunération de leur travail et des investissements auxquels on les avait incités à procéder (n° 409).

M. Louis Perrein expose à M. le ministre de l'économie que la loi du 19 juillet 1977 instituant la commission de la concurrence prévoit que le président de ladite commission exercera ses fonctions durant six ans au moins.

D'autre part, lors de la discussion au Sénat des crédits du ministère de l'économie pour le fonctionnement de la direction générale de la concurrence et de la consommation, il a été affirmé que les moyens dégagés dans la loi de finances seraient suffisants pour faire respecter le jeu de la concurrence et défendre les droits des consommateurs, notamment en décelant et sanctionnant les ententes abusives.

Il lui demande de lui faire connaître :

1° Les raisons qui ont prévalu pour que le président de la commission de la concurrence soit relevé de ses fonctions après seulement trois ans d'exercice au lieu de six ans ;

2° Les moyens mis en place pour faire respecter le libre jeu de la concurrence et empêcher les ententes abusives ;

3° L'aide financière et les concours apportés aux associations de consommateurs pour que celles-ci puissent exercer efficacement leurs contrôles et amplifier les actions dans la défense des intérêts des consommateurs (n° 410).

M. Louis Brives se permet de réitérer à M. le Premier ministre sa démarche en date du 14 août 1979, tendant à suggérer la création d'un secrétariat d'Etat à la condition du troisième âge.

L'accroissement du temps de vie, statistiquement établi, rend la situation souvent très difficile pour plus de sept millions de Françaises et de Français ayant dépassé le cap des soixante-cinq ans.

Leurs efforts pour donner un sens et réchauffer l'automne de leur existence après une vie de labeur, comme aussi l'équilibre social auquel ils contribuent, confèrent à leurs problèmes, en constante mouvance, des dimensions nouvelles justifiant une telle initiative de solidarité nationale.

En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre en faveur d'une minorité, peut-être silencieuse, mais combien méritante, notamment en la dotant d'un défenseur attitré, l'aidant à reconquérir sa place dans une société où on vit plus vieux, mais où la vieillesse légale commence plus tôt (n° 411).

(Question transmise à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale.)

M. Anicet Le Pors s'étonne de ce que M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés) ait pu évoquer, à plusieurs reprises, une étude confidentielle de l'office national d'immigration, suggérant que le renvoi des travailleurs immigrés serait un remède au chômage, sans que cette étude ait été rendue publique, ce qui était pourtant la meilleure façon d'apprécier la validité de l'analyse réalisée.

Or, si le Gouvernement et le patronat semblent soucieux d'accroître la rotation des travailleurs immigrés en France, rien n'indique cependant qu'ils envisagent de réduire le recours à l'immigration.

En tout état de cause et sur la base des indications fournies par M. le secrétaire d'Etat, il apparaît que l'étude considérée ne présente pas les garanties minimales de sérieux que l'on serait en droit d'attendre d'une expression officielle : les spécifications techniques de l'enquête sont cachées ; les conclusions sont tirées d'une population de dimension non significative extrapolée sans précaution ; l'étude n'a pas pris en compte les analyses effectuées au cours des dernières années dans d'autres services de l'administration : institut national de la statistique et des études économiques, ministère de l'économie, ministère du travail et de la participation, commissariat général du Plan, et qui, toutes, contredisent les informations sans réelle justification de M. le secrétaire d'Etat.

Ainsi, cette étude, présentée comme une contestation du rapport interministériel « Immigration et développement économique et social », réalisé en 1975-1977, ne comporte aucune des garanties dont celui-ci s'était entouré : orientation de l'étude par un comité directeur interministériel, collecte et critique de toutes les données statistiques disponibles, contribution et audition de plusieurs dizaines de personnalités compétentes, recours aux différents moyens du calcul économique, publication officielle du rapport et de ses annexes, etc.

C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour donner à l'opinion publique une information sérieuse et sincère sur l'évolution de l'emploi des travailleurs immigrés en France (n° 412).

M. Robert Schwint attire l'attention de Mme le ministre des universités sur les graves conséquences, pour l'université de Besançon et pour la région de Franche-Comté, de la récente notification des habilitations de deuxième et troisième cycle.

Cette décision se traduit par une mutilation radicale de l'université de Franche-Comté et entraînera de graves conséquences de tous ordres : de très nombreux étudiants seront contraints d'aller chercher ailleurs une formation qu'on ne leur dispensera plus à Besançon ; des emplois de diverses natures seront supprimés ; la vie économique locale et régionale, elle aussi, sera très affectée par cette mesure.

C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser, d'une part, les raisons qui l'ont amenée à prendre des dispositions qui pénalisent une région entière, d'autre part, les mesures qu'elle compte prendre pour parvenir, en concertation avec les autorités universitaires et les élus locaux, à la révision d'une décision aussi contestable (n° 413).

M. Pierre Carous demande à M. le ministre du commerce et de l'artisanat de préciser la politique du Gouvernement en matière d'implantation de magasins dits « à grande surface » et de restructuration commerciale des centres villes (n° 415).

M. Daniel Millaud demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs de bien vouloir lui préciser la politique que le Gouvernement envisage de suivre afin de développer les activités touristiques du territoire de la Polynésie française (n° 416).

M. Jean Francou expose à M. le Premier ministre que le développement sur le territoire national d'actes de violence résultant de règlements de comptes politiques entre étrangers rend nécessaire la mise en œuvre de moyens accrus sur le plan du personnel et du matériel pour les services de police. Il lui demande si les dispositions nécessaires figureront bien au titre du prochain projet de loi de finances pour répondre, d'une part, à l'inquiétude de nombreux citoyens et, d'autre part, garantir en toute circonstance le droit d'asile politique, qui est lié à la tradition républicaine (n° 417).

M. Pierre Vallon demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs de bien vouloir établir un bilan de la saison touristique 1980, tant en métropole que dans les départements et territoires d'outre-mer (n° 418).

M. Philippe Machefer demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle est la position du Gouvernement face aux événements dramatiques qui se déroulent en Bolivie et quelle action il compte mener, au niveau de la Communauté économique européenne notamment, pour permettre le retour à une vie démocratique normale dans ce pays (n° 420).

M. Maurice Janetti attire l'attention de M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie sur les risques de pollution qui pèsent sur le Verdon et les retenues qui y ont été aménagées.

Il constate que la double fonction des retenues sur le cours du Verdon, réserves d'eau destinée à être turbinée pour produire de l'électricité, mais surtout réserves d'eau brute destinée à l'agriculture et à la consommation courante, nécessite des mesures de protection et de prévention particulières qui n'ont pas été prévues lors de la réalisation de ces ouvrages.

De plus, la fréquentation touristique de plus en plus importante, l'absence d'équipements d'accueil et d'information font peser sur les communes riveraines des responsabilités qu'elles ne sont pas en mesure d'assumer sans une aide financière importante.

Afin de prévenir tout risque de pollution et de garantir l'alimentation en eau de l'agriculture et des communes desservies par l'ouvrage mixte E.D.F. - Canal de Provence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour mettre en œuvre une politique de prévention et d'équipement qui garantisse la qualité de l'eau et la salubrité du site du Verdon, et quels moyens financiers seront mis à la disposition des collectivités riveraines pour assurer leurs responsabilités dans ce domaine (n° 421).

M. Adrien Gouteyron demande à M. le Premier ministre quelles dispositions il compte prendre pour que, dans les mutations et nominations des agents de la fonction publique, les différentes administrations tiennent le plus grand compte des situations particulières des demandeurs.

Il lui demande s'il n'estime pas que le temps est venu de traiter ce problème au plus haut niveau du Gouvernement quand on constate que, chaque année, après les mutations et les affectations, tant de membres d'une même famille se trouvent séparés et d'individus désemparés : il s'agit de tenter de rendre plus humaines des opérations administratives dont la lourdeur a rendu inévitable l'intervention de l'ordinateur.

(Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.)

S'associant aux récentes manifestations paysannes d'opposition à la taxe dite de coresponsabilité et considérant le caractère injuste et injustifié de ladite taxe du fait de l'absence d'excédent en France, M. Jacques Eberhard demande à M. le ministre de l'agriculture s'il entend enfin donner satisfaction aux producteurs de lait qui réclament la suppression pure et simple de ce super-impôt et la levée des poursuites et sanctions engagées contre ceux qui ont refusé de s'en acquitter (n° 423).

M. Bernard Hugo (Yvelines) s'inquiète auprès de M. le Premier ministre de l'augmentation des achats immobiliers faits par les étrangers en France.

Chaque année, 7 000 hectares de terres agricoles sont achetés par des étrangers. Déjà, 5 p. 100 des résidences secondaires sont aux mains d'acquéreurs étrangers.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cet accaparement du patrimoine national (n° 424). (Question transmise à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.)

M. Louis Perrein s'inquiète des conséquences de l'application de la loi n° 79-1130 du 28 décembre 1979 quant à la couverture en matière de sécurité sociale des chômeurs ayant épuisé leurs droits à indemnité.

Il demande à M. le ministre de l'intérieur quelles seront les charges supplémentaires qu'auront à supporter les budgets d'aide sociale des collectivités locales concernées et s'il n'y a pas, dans les conséquences prévisibles de ladite loi, contradiction avec le principe maintes fois affirmé par le Gouvernement de ne transférer des charges nouvelles aux collectivités locales qu'avec transfert concomitant de ressources nouvelles ?

M. Louis Perrein s'inquiète de la situation des travailleurs sans emploi ayant d'énormes difficultés à se recycler et à se reclasser parce que trop près de l'âge de la retraite ; il s'agit d'une catégorie de travailleurs (femmes pour la plupart) qui, âgés de cinquante-cinq à soixante ans, ne peuvent prétendre à indemnisation :

— soit que leur état de santé ne soit pas suffisamment altéré pour ouvrir droit à pension d'invalidité ou à retraite anticipée pour maladie ;

— soit que leurs droits à indemnité de chômage soient épuisés.

Les bureaux d'aide sociale n'ont pas les moyens de venir en aide à ces travailleurs, hélas de plus en plus nombreux ; il s'ensuit des situations dramatiques devant lesquelles les maires sont impuissants.

Il demande à M. le ministre du travail et de la participation de lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre dans le cadre de la loi pour aider cette catégorie de travailleurs (n° 426).

M. Roger Lise demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs de bien vouloir lui préciser la politique que le Gouvernement envisage de suivre afin de développer les activités touristiques du département de la Martinique (n° 427).

M. Anicet Le Pors attire l'attention de M. le Premier ministre sur la multiplication des atteintes à la langue française observée en France et dans le monde. L'inquiétude que l'on peut légitimement nourrir quant à l'évolution de la place et du rayonnement de notre langue apparaît directement liée, d'une part, au redéploiement des multinationales à base française, qui met en cause la cohérence et la force de nos bases économiques nationales et, d'autre part, à la politique d'intégration supranationale européenne et atlantique, qui vassalise notre pays et altère son identité. Cette véritable stratégie de déclin de la France a de graves conséquences dans toutes les dimensions de la personnalité française : économique, politique, sociale, culturelle et morale. Elle aggrave la crise de la société française dans les différents domaines, y compris dans celui, hautement significatif, de la langue française. Face à cette situation, la responsabilité du Gouvernement français apparaît totale.

C'est pourquoi, il lui demande :

1° Pour quelle raison il n'a pas réuni depuis trois ans les organismes officiels chargés de la politique de la langue française, notamment le haut comité de la langue française ;

2° Quelles justifications il peut apporter aux multiples reculs du Gouvernement français observés au cours des dernières années au sein des instances internationales en ce qui concerne la défense et la promotion de la langue française comme langue de travail et de culture ;

3° Quelles mesures il compte prendre pour inverser l'orientation actuelle qui conduit à la régression de la langue française comme expression particulière de la politique de déclin du pays (n° 428).

M. Paul Jargot expose à M. le ministre de l'agriculture que dans les régions agricoles à structure familiale, l'installation des jeunes exploitants est difficile alors que la loi d'orientation déclarait vouloir la faciliter.

Devant les nombreuses mesures intervenues depuis, particulièrement dans les secteurs de la viande, du lait et du tabac, il lui demande de lui indiquer quelles dispositions il compte prendre pour parer aux graves conséquences qui menacent ou dont sont déjà victimes les jeunes producteurs agricoles (n° 429).

M. Louis Minetti signale à M. le ministre de l'agriculture la difficile situation des agriculteurs, qui connaissent en cette année 1980, du fait de la baisse, pour la septième année consécutive, de leur revenu moyen, une importante dégradation de leur niveau de vie.

Cette nouvelle baisse est due essentiellement :

Aux décisions du Marché commun fixant des prix à la production insuffisants, autorisant des importations abusives comme pour les viandes, les fruits et légumes, le vin ; quadruplant la taxe sur le lait et mettant en place des règlements destructeurs de nos productions ;

Aux hausses incessantes des coûts de production : engrais, machines, fuel, charges sociales, encadrement du crédit, etc.

Il lui demande s'il entend, le plus rapidement possible :

1° Prendre toute une série de mesures visant à maintenir ou à renouveler les cours à la production à la fois en faisant jouer les clauses de sauvegarde pour s'opposer aux importations abusives et en décidant les interventions nationales sur nos marchés ;

2° Réduire les coûts de production en empêchant les hausses excessives sur les produits industriels nécessaires à l'agriculture, en décidant tout de suite une diminution de la taxe sur le fuel agricole et la récupération de la T. V. A. sur les investissements des exploitants et en refusant l'application de la taxe de coresponsabilité sur le lait ;

3° Augmenter les crédits d'équipement et prévoir un financement de l'Etat susceptible d'empêcher, en 1981, de nouvelles hausses des charges sociales.

Quelles mesures urgentes précises compte-t-il prendre pour aller dans ce sens ? (n° 430).

M. Pierre Gamboa demande à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale de reconsidérer les dispositions notifiées par M. le Premier ministre aux préfets de région le 25 juillet 1979, qui interdisent aux conseils d'administration des hôpitaux l'adoption d'un budget supplémentaire et suspendent tout programme inscrit dans les budgets précédant cette date.

D'ores et déjà, près de 50 p. 100 des établissements hospitaliers ont obtenu du ministre de la santé une dérogation à cette règle pour 1980, ce qui témoigne du caractère irréaliste de ces dispositions de super-austérité. Par ailleurs, de nombreux établissements ont été conduits à réduire à la fois la capacité et la qualité de l'accueil.

Cette situation, si elle devait se prolonger, mettrait en cause la vocation particulièrement sociale des structures hospitalières.

En conséquence, il lui demande s'il n'estime pas opportun d'intervenir auprès du Gouvernement et du Premier ministre en vue d'abroger ces dispositions pour le droit à la santé des Françaises et des Français, et plus particulièrement pour les catégories les plus modestes (n° 431).

M. Pierre Gamboa demande à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale de prendre la mesure de l'hostilité manifeste, tant par le corps médical que par la masse des assurés sociaux, à l'égard d'une convention médicale imposée par le Gouvernement sans que soit réalisée une véritable concertation avec les grandes organisations syndicales représentatives des salariés et les représentants qualifiés du corps médical.

Cette convention se caractérise par de nombreuses dispositions nouvelles, qui organisent l'appauvrissement des soins à la fois par la limitation en nombre et par la mise en place d'un double secteur.

Persuadé de répondre aux aspirations de l'ensemble des assurés sociaux et des plus larges milieux médicaux, qui récusent cette limitation absolue de l'accès aux soins, rendue possible par ce texte qui, en limitant les possibilités, aggrave les inégalités, il lui demande, en conséquence, s'il n'estime pas opportun d'engager de véritables négociations avec les mandats qualifiés des salariés et du corps médical en vue de définir une véritable convention qui prenne en compte les exigences de notre époque en matière de santé, très largement exprimées par les salariés et le corps médical et correspondant à l'intérêt national (n° 432).

Mlle Irma Rapuzzi expose à M. le ministre de l'intérieur que dans la plupart des communes du département des Bouches-du-Rhône, à des causes d'insalubrité devenues, hélas, permanentes — cambriolages des appartements en l'absence de leurs occupants, pillage des résidences secondaires, agressions à l'encontre des personnes âgées, vols de voitures et de récoltes, bagarres autour des stades, etc. — sont venus s'ajouter cet été, à l'occasion des fêtes votives, des incidents dégénérant trop souvent en scènes de violence opposant les habitants de ces communes à des bandes étrangères à la localité.

Ces incidents, par leur généralisation, dont la presse et la télévision rendent longuement compte, parfois en les déformant, outre qu'ils constituent un terrain propice à des réactions inadmissibles de caractère raciste, créent parmi les populations une véritable psychose d'inquiétude, d'insécurité et de peur panique. En effet, si l'intervention de personnes responsables et écoutées — présidents des comités des fêtes, maires et adjoints aidés par des citoyens courageux — permet parfois de rétablir l'ordre, il arrive trop souvent, hélas, que, par carence des forces de police, absentes ou intervenant trop tard, le pire ne soit pas évité.

C'est ainsi que, au début de septembre, dans la commune ouvrière de Saint-Chamas, des bagarres répétées durant la fête votive ont conduit à des heurts violents entre la population et des bandes de trublions venus en nombre, puis à une poursuite mouvementée, durant laquelle le pire aurait pu se produire, et pour finir, à l'arrestation et à l'incarcération du président du comité des fêtes, adjoint au maire.

Cette arrestation et les conditions véritables dans lesquelles se sont déroulés les incidents ont provoqué une émotion profonde parmi la population de Saint-Chamas, traduite par un réflexe de solidarité spontanée, mais ont suscité également un large mouvement de solidarité de la part des maires et des conseils municipaux de toutes appartenances politiques.

Il y a là, au-delà d'un fait divers, une réaction qui traduit la profondeur du malaise dont souffrent les élus municipaux : responsables devant la loi des actes de violence dans la rue et les lieux publics commis sur le territoire de leur commune et protecteurs naturels aux yeux de la population, qui n'hésite

pas à frapper à leur porte ou à composer leur numéro de téléphone durant la nuit, à l'occasion de tout mouvement suspect, alors que paradoxalement, ils sont dramatiquement privés des moyens de faire face.

Mais il y a encore plus grave. En effet, certains maires se sont trouvés devant une situation difficile pour avoir essayé, avec des moyens de fortune — gardes champêtres supplétifs, utilisation de chiens policiers, appel à des agences spécialisées — de préserver l'ordre public. On parle trop souvent de « ras-le-bol » dans notre société ; rarement cette expression aura été mieux employée s'agissant des maires et des élus municipaux.

Il existe une situation explosive en particulier dans notre département, qui comporte :

— un taux anormalement élevé de population mal assimilée en raison d'une urbanisation mal conduite, de fermetures d'usines entraînant des mutations de région à région ;

— un taux plus élevé que la moyenne nationale de travailleurs étrangers ;

— la présence, enfin, de populations sans domicile ni emploi arrivées par le port de Marseille ou à l'aéroport de Marignane.

Cette situation rend nécessaire et urgente une révision des moyens et des méthodes de protection des populations et de maintien de l'ordre public. Il y a là un problème fondamental pour notre société, qui ne saurait être éludé en fonction d'impératifs budgétaires.

Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour régler ce problème (n° 433).

Mme Marie-Claude Beaudeau attire l'attention de M. le ministre du travail et de la participation sur l'extension de la précarité de l'emploi pour les femmes.

On assiste, en effet, à un développement sans précédent du chômage des femmes. Ainsi le démantèlement de certaines branches d'industries telles l'électronique, la chaussure, la confection, le textile, l'habillement, l'alimentation et le commerce a pour corollaire le licenciement de milliers de travailleuses.

C'est ainsi que, dans notre pays, 54 p. 100 des demandeurs d'emplois sont des femmes.

L'accent mis par le Gouvernement et le patronat sur « l'avantage » pour les femmes du travail à temps partiel renforce encore les discriminations à leur égard en matière d'embauche.

Le projet de loi adopté au conseil des ministres du 24 septembre 1980, sous prétexte de répondre aux aspirations à plus de liberté des travailleurs, et particulièrement des femmes, donne toute liberté aux employeurs pour faire le contraire et développer la précarité de l'emploi. En fait, ce projet de loi, doublé de celui qui a été élaboré pour la fonction publique, aurait pour conséquences de développer le chômage partiel non indemnisé et de renforcer encore la non-reconnaissance du droit au travail des femmes.

Le développement du travail intérimaire, des contrats à durée limitée, renouvelables ou non, pèse particulièrement sur la précarité de l'emploi des femmes.

En effet, de plus en plus d'entreprises, notamment celles qui emploient en majorité des femmes, font appel aux agences d'intérim plutôt qu'à l'Agence nationale pour l'emploi. Là encore, le Gouvernement donne le ton : les femmes occupent 27 p. 100 des emplois dits précaires dans l'administration.

Les objectifs sont clairs. Il s'agit, sous prétexte d'aider les femmes à concilier leur emploi et leur vie familiale, d'aménager une « réserve » de main-d'œuvre qui puisse être surexploitée, utilisée quand le capital en a besoin, une main-d'œuvre mobile, docile, n'ayant plus droit à la parole sous peine de chômage.

C'est pourquoi elle demande à M. le ministre du travail et de la participation quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme aux conditions désastreuses de l'embauche des femmes, ainsi qu'au développement du chômage parmi elles (n° 434).

Mme Cécile Goldet rappelle à M. le ministre de l'intérieur qu'elle lui a posé, le 19 juillet 1980, une question écrite (n° 34952) concernant le retrait du permis de séjour de M. Simon Malley.

Par la voie du *Journal officiel* du 20 août 1980, il lui a été répondu que l'intéressé avait « manqué au devoir de réserve qui s'impose à tout journaliste ».

Cette réponse ne la satisfait pas.

En effet, seuls sont astreints au devoir de réserve les étrangers ayant le statut de réfugié politique, ce qui, comme il est précisé dans cette réponse, n'est pas le cas de M. Simon Malley, qui se trouve dans une situation analogue à celles des correspondants des journaux étrangers.

D'autre part, elle a été informée que le dossier de la préfecture de police ne comportait qu'une seule feuille reproduisant l'état civil de M. Simon Malley et de sa famille, sans motif pouvant justifier la mesure d'expulsion envisagée.

Elle lui signale qu'une telle mesure d'expulsion pourrait être interprétée comme relevant de l'arbitraire.

Ne voulant croire à une telle explication pour une décision prise à l'encontre d'un journaliste notoirement connu dans le monde entier, en particulier dans le tiers monde, elle demande à M. le ministre de l'intérieur de venir s'en expliquer devant la Haute Assemblée (n° 435).

M. Maurice Janetti attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur la situation actuelle de la mise en place de la sectorisation psychiatrique dans le Var.

Il constate que l'établissement de Pierrefeu est obligé de jouer le rôle de structure hospitalière recevant les cas « lourds » des autres secteurs du département : Toulon, La Seyne, Draguignan, Fréjus, Saint-Raphaël, soit parce que ces secteurs n'ont pas le nombre de lits hospitaliers nécessaires, soit parce que le personnel para-médical est insuffisant en nombre et n'est pas autorisé à se déplacer à l'extérieur de l'hôpital, comme l'exigerait le travail extra-hospitalier.

Cet état de fait aboutit à un surencombrement du nombre de lits à Pierrefeu, avec surtout une aggravation des charges pour le personnel médical et para-médical qui y travaille, d'autant que vingt-cinq postes d'infirmiers affectés à l'extra-hospitalier n'ont pas été remplacés par un nombre équivalent d'infirmiers, alors que la diminution des lits prévue n'est toujours pas effective à ce jour.

Afin d'assurer une meilleure qualité des soins permettant de répondre aux besoins psychiatriques du département du Var, dont on ne saurait ignorer la réalité en pratiquant une politique d'austérité qui risquerait de se révéler à long terme très coûteuse pour la collectivité, il lui demande quelles mesures financières et administratives il entend prendre pour rendre opérationnels les dix secteurs de psychiatrie adultes dans le Var, conformément aux dispositions prévues dans la circulaire de 1969 et les textes d'application de 1972 (n° 436).

M. Marcel Debarge demande à M. le Premier ministre de venir exposer devant le Sénat la position du Gouvernement quant aux tenants et aboutissants de l'attentat raciste et antisémite de la rue Copernic venant après d'autres actes de même nature (n° 437).

M. Charles Pasqua rappelle à M. le ministre de l'intérieur qu'à plusieurs reprises déjà il avait attiré son attention sur le problème de l'insuffisance des effectifs de police pour assurer, de façon efficace, la sécurité des personnes et des biens.

Cette mission étant un devoir d'Etat, il lui demande, à la suite des récents événements, et singulièrement de l'attentat perpétré le 3 octobre 1980 contre la synagogue de la rue Copernic à Paris, quelles mesures ont été prises et quelles sont celles qu'il compte prendre pour doter la police des effectifs et des moyens nécessaires à son accomplissement (n° 438).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement dès leur dépôt, et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 11 —

RETRAIT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'ai été informé par leurs auteurs du retrait des questions orales avec débat suivantes :

- question n° 106 de M. Charles Lederman à M. le ministre de l'intérieur, communiquée au Sénat le 19 septembre 1978 ;
- question n° 327 de M. Jean Garcia à M. le ministre des affaires étrangères, communiquée au Sénat le 22 février 1980 ;
- question n° 389 de Mme Rolande Perlican à M. le ministre des affaires étrangères, communiquée au Sénat le 14 mai 1980.

Acte est donné de ces retraits.

— 12 —

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle que l'ordre du jour de la présente séance comporte également la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément au calendrier précédemment arrêté par le Sénat, les listes nominatives des candidats devront être remises avant dix-sept heures au service des commissions.

Ces listes seront affichées à dix-neuf heures et la nomination pourra intervenir en séance publique à vingt heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures quinze minutes, est reprise à vingt heures.)

M. le président. La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Conformément à l'article 8 du règlement, la liste des candidats remise par les bureaux des groupes a été affichée à dix-neuf heures.

Cette liste n'a fait l'objet d'aucune opposition pendant le délai réglementaire.

En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame membres :

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

MM. Barbier, Baumet, Mme Bidard, MM. Billères, Blanc, Bœuf, Bordeneuve, Carat, Chauvin, Chochoy, Courteau, Cousin, Delmas, Charles Durand, Eeckhoutte, Faigt, Fuzier, Gouteyron, Grégory, Mme Gros, MM. Habert, de La Verpillière, Le Cozannet, Maurice Lombard, Mme Luc, MM. Malécot, Marson, Hubert Martin, Maurice-Bokanowski, Mercier, Miroudot, Moreau, Pado, Pams, Papilio, Pasqua, Pelletier, Pic, Ruet, Sauvage, Schleiter, Schmaus, Séramy, Taittinger, Tinant, Valcin, Vallon, Vidal, N...

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

MM. Bajeux, Barroux, Beaupetit, Berchet, Bouloux, Bouquerel, Braconnier, Brun, Ceccaldi-Pavard, Chauty, Chupin, Colin, Collob, Croze, Daunay, Dubois, Dumont, Durieux, Ehlers, Grimaldi, Guillaumot, Hammann, Herment, Bernard Hugo (Ardèche), Bernard Hugo (Yvelines), Janetti, Jeambrun, Kauss, Labonde, Lacour, Laucournet, Lechenault, Lefort, Legrand, André Lejeune, Lemaire, Lenglet, Lucotte, Malassagne, Mathieu, Mathy, Millaud, Minetti, Mistral, Mossier, Mouly, Moutet, Noé, Olivier, Parman-tier, Pen, Perrin, Peyrafitte, Pintat, Pouille, PrévotEAU, Puech, Quilliot, Rausch, Regnault, Rigou, Rinchet, Rosette, Roujon, Rouvière, Schumann, Sordel, Tajan, Tardy, Travert, Vadepied, Valade, Wirth, Yvon, Zwickert.

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

MM. d'Aillières, Alloncle, Andrieux, Belin, Bénard-Mousseaux, Bettencourt, Bosson, Boucheny, Bourges, Bourguine, Brives, Caldaguès, Chaumont, Constant, Desmarets, Didier, Dubanchet, de la Forest, Garcia, Gaud, Gautier, Genton, Gérin, Marcel Henry, Lecanuet, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, de la Malène, Le Montagner, Longequeue, Machefer, Madrelle, Louis Martin, Matraja, Ménard, Merli, Mont, Morice, d'Ornano, Palmero, Mme Perlican, MM. Pisani, Pontillon, Poudonson, Repiquet, Sempé, Soldani, Spénale, Voilquin.

DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

MM. Amelin, d'Andigné, Mme Beaudeau, MM. Belcour, Béran-ger, Berrier, Bialski, Bohl, Boileau, Bonifay, Bouneau, de Bourgoing, Boyer, Cantegrit, Castex, Chérioux, Crucis, Dagonia, Durbec, Ferrant, Galley, Gamboa, Gargar, Mme Goldet, MM. Gra-vier, Jouany, Lemarié, Lise, Louvot, Madelain, Méric, Moreigne, Natali, Charles Ornano, Pellarin, Poirier, Rabineau, Guy Robert, Paul Robert, Robini, Roujas, Sallenave, Schwint, Sirgue, Souvet, Touzet, Treille, Varlet, Viron.

DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

MM. Ballayer, Blin, Bonduel, Bonnefous, Caillavet, Chamant, Chazelle, Cluzel, Debarge, Delfau, Descours Desacres, Duffaut, Yves Durand, Fortier, Fosset, Fourcade, Francou, Goetschy, Guil-laume, Héon, Jacquet, Jager, Jargot, Larue, Legouez, Le Pors, Georges Lombard, Manet, Marcellin, Moinet, de Montalembert, Louis Perrein, Poncelet, Mlle Rapuzzi, MM. Raybaud, Schmitt, Tomasini, Torre, Vallin.

DE LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION DU SUFFRAGE UNISERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MM. Arzel, Authié, Bécam, Bouvier, Carous, Cherrier, Ciccolini, Collet, Courrière, de Cuttoli, Dailly, Darras, Dreyfus-Schmidt, Eberhard, Edgar Faure, Geoffroy, Giacobbi, Michel Giraud, Jean-Marie Girault, Paul Girod, de Hauteclouque, Jozeau-Marigné, Jung, Larché, Lederman, du Luart, Ooghe, Guy Petit, Peyou, Pillet, Romani, Rudloff, Salvi, Schiélé, Sérusclat, Tailhades, Tarcy, Thy-raud, de Tinguy, Virapoullé.

DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

MM. Bourguine, Fortier, Jager, Jeambrun, Larue, Mistral, Ooghe, Schleiter, Séramy, Voilquin.

— 13 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

Préoccupé par les développements de la situation de l'industrie automobile en Seine-Saint-Denis, dont il n'ignore pas la crise due notamment à la mévente, M. Jean Garcia appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur ce grave problème.

D'ici à 1985 est prévue la suppression, en Ile-de-France, d'une dizaine d'établissements et de 35 000 emplois — en fait 50 000 en tenant compte des équipements tiers.

La Seine-Saint-Denis est tout particulièrement en danger : fonderie Citroën à Saint-Denis, emboutissage Citroën et outillage Renault à Saint-Ouen, fonderie Talbot à Bondy, Citroën à Aulnay, ainsi que de multiples établissements d'équipements automobiles tels Cibié à Bobigny, D. B. A. à Drancy, Bosch à Saint-Ouen, S. E. V. Marchal à Pantin, Férodo à Saint-Ouen.

En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre :

Pour favoriser les investissements en France, et particulièrement en Seine-Saint-Denis, en matière d'innovation et de recherche, notamment par l'introduction de l'électronique en automobile ;

Pour garantir et développer l'industrie automobile en Seine-Saint-Denis (n° 439).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 14 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification de l'accord portant acte constitutif de l'organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 9, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative au transport par la Société nationale des chemins de fer algériens de certains pensionnés au titre des lois françaises.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 10, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre les Etats membres de la Communauté économique européenne et la Communauté économique européenne, d'une part, et la République socialiste fédérative de Yougoslavie d'autre part, et de l'accord entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la République socialiste fédérative de Yougoslavie, d'autre part.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 11, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre la France, la communauté européenne de l'énergie atomique et l'agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties en France.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 12, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires telle que modifiée par le protocole de 1978.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 13, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention générale sur la sécurité sociale du 9 juillet 1965 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du royaume du Maroc.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 14, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'agence de coopération culturelle et technique complétant l'accord de siège du 30 août 1972 et relatif au statut de l'école internationale de Bordeaux.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 15, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation, d'une part, de l'avenant à la convention générale sur la sécurité sociale entre la République française et la République portugaise signée le 29 juillet 1971, d'autre part, du protocole complémentaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise relatif à l'allocation supplémentaire de la loi française du 30 juin 1956 portant institution d'un fonds national de solidarité.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 16, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 17, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant la loi n° 79-10 du 3 janvier 1979 portant diverses mesures en faveur des salariés privés d'emploi qui créent une entreprise.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 18, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 15 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean Sauvage, Maurice Schumann, Philippe de Bourgoing, Paul Guillard, Adolphe Chauvin, Michel Chauty, Lionel de Tinguy, Pierre Vallon, Geoffroy de Montalembert, Michel d'Aillières, Octave Bajoux, Auguste Chupin, Michel Crucis, Yves Durand, Georges Lombard, Raoul Vadepied, Louis de la Forest, Kléber Malecot, René Jager, Jean Francou, Charles Bosson, Joseph Yvon, Michel Miroudot, Léon Jozeau-Marigné et Bernard Legrand une proposition de loi relative aux établissements d'enseignement supérieur privés, ainsi qu'aux établissements d'enseignement technologique supérieurs industriels ou commerciaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 19, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 16 —

ORDRE DES TRAVAUX ULTERIEURS DU SENAT

M. le président. Je rappelle au Sénat que l'ordre de ses travaux, demain, mercredi 8 octobre 1980, a été précédemment fixé comme suit :

A partir de neuf heures trente : constitution des bureaux des commissions (échelonnement jusqu'en fin de matinée).

A quinze heures, séance publique :

- déclaration du Gouvernement faite par le garde des sceaux ;
- éloge funèbre de M. Labèguerie ;
- installation du bureau définitif.

A seize heures trente, conférence des présidents.

A dix-sept heures trente, séance publique : fixation de l'ordre du jour.

D'autre part, à la demande du Gouvernement, communiquée au Sénat dans sa séance du jeudi 2 octobre 1980 et en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement, l'ordre du jour prioritaire de la séance du jeudi 9 octobre 1980 a été ainsi fixé :

A dix heures, l'après-midi et éventuellement le soir : discussion du projet de loi modifiant le titre II du livre III du code rural, relatif à la pêche fluviale.

— 17 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 8 octobre 1980, à quinze heures :

1. Déclaration du Gouvernement.
2. Eloge funèbre de M. Michel Labèguerie.
3. Installation du bureau définitif.

Vers dix-sept heures trente :

4. Fixation de l'ordre du jour.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Démission d'un sénateur.

Dans sa séance du mardi 7 octobre 1980, le Sénat a pris acte de la démission, à compter du 3 octobre 1980, à minuit, de M. Jean-Louis Vigier, sénateur de Paris.

Remplacement d'un sénateur.

Conformément à l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article L.O. 320 du code électoral, M. François Collet est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de Paris, M. Jean-Louis Vigier, démissionnaire de son mandat à compter du 3 octobre 1980, à minuit.

Listes des membres des groupes remises à la Présidence du Sénat le 6 octobre 1980 en application des articles 5 et 6 du règlement.**GROUPE COMMUNISTE**
(22 membres.)

Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard, M. Serge Boucheny ;

MM.

Raymond Dumont ;
Jacques Eberhard, Gérard Ehlers ;
Pierre Gamboa, Jean Garcia ;
Bernard Hugo (Yvelines) ;
Paul Jargot ;
Charles Lederman, Fernand Lefort, Anicet Le Pors, Mme Hélène Luc ;
James Marson, Louis Minetti ;
Jean Ooghe ;
Mme Rolande Perlican ;
Marcel Rosette ;
Guy Schmaus ;
Camille Vallin, Hector Viron.

Apparenté aux termes de l'article 6 du Règlement.

(1 membre.)

M. Marcel Gargar.

Le président du groupe,
Hélène Luc.

GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE
(24 membres.)

MM.

Charles Beaupetit, Georges Berchet, Edouard Bonnefous, Jacques Bordeneuve ;
Jean-Pierre Cantegrit, Georges Constant, Charles de Cuttoli ;
Etienne Dailly ;
Paul Girod, Mme Brigitte Gros ;
Gustave Héon ;
Pierre Jeambrun ;
Bernard Legrand, Max Lejeune ;
Pierre Merli, André Morice, Georges Mouly, Jacques Moutet ;
Gaston Pams, Jacques Pelletier ;
Joseph Raybaud, Paul Robert, Victor Robini ;
René Touzet.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement.

(1 membre.)

M. Abel Sempé.

Rattaché administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.

(1 membre.)

M. Charles-Edmond Lenglet.

Formation des sénateurs radicaux de gauche rattachée administrativement au groupe de la gauche démocratique aux termes de l'article 6 du règlement.

(13 membres.)

MM.

Jean Béranger, René Billères, Stéphane Bonduel, Louis Brives ;
Emile Didier ;
François Giacobbi ;
André Jouany ;
France Lechenault ;
Jean Mercier, Josy Moinet ;
Hubert Peyou ;
Michel Rigou ;
Pierre Tajan.

Le vice-président délégué du groupe,
René Touzet.

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DÉMOCRATES DE PROGRÈS
(59 membres.)

MM.

Alphonse Arzel ;
Octave Bajoux, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Roger Boileau, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Raymond Bouvier ;
Jean Cauchon, Pierre Ceccaldi-Pavard, Adolphe Chauvin, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean Colin ;
François Dubanchet ;
Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou ;
Henri Goetschy, Jean Gravier ;
Marcel Henry, Rémy Herment ;
René Jager, Louis Jung ;
Pierre Lacour, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Louis Le Montagner, Georges Lombard ;
Jean Madelain, Kléber Malécot, Daniel Millaud, Claude Mont, Jacques Mossion ;
Dominique Pado, Francis Palmero, Paul Pillet, Alain Poher, Raymond Poirier, Roger Poudonson, Maurice PrévotEAU ;
André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Guy Robert, Marcel Rudloff ;
Pierre Salvi, Jean Sauvage, Pierre Schiélé, Paul Séramy ;
René Tinant, Lionel de Tinguy ;
Raoul Vadepied, Pierre Vallon, Louis Virapoullé ;
Joseph Yvon ;
Charles Zwickert.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du règlement.

(8 membres.)

MM.

Marcel Daunay, Charles Durand ;
Jacques Genton, Alfred Gérin ;
Yves Le Cozannet, Marcel Lemaire, Roger Lise ;
Georges Treille.

Le président du groupe,
Adolphe Chauvin.

GROUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS ET DES INDÉPENDANTS

(48 membres.)

MM.

Michel d'Aillières ;
 Bernard Barbier, Jean Bénard-Mousseaux, André Bettencourt,
 Philippe de Bourgoing, Louis Boyer ;
 Marc Castex, Jean Chamant, Lionel Cherrier, Auguste Cousin,
 Pierre Croze, Michel Crucis ;
 Jacques Descours Desacres ;
 Louis de la Forest, Jean-Pierre Fourcade ;
 Jean-Marie Girault, Paul Guillard, Paul Guillaumot ;
 Baudoin de Hauteclocque ;
 Léon Jozeau-Marigné ;
 Pierre Labonde, Jacques Larché, Guy de la Verpillière, Modeste
 Legouez, Pierre Louvot, Marcel Lucotte ;
 Raymond Marcellin, Hubert Martin, Serge Mathieu, Jacques
 Ménard, Michel Miroudot ;
 Paul d'Ornano ;
 Guy Petit, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Jean Puech ;
 Jules Roujon, Roland Ruet ;
 Pierre Sallenave, François Schleiter, Robert Schmitt, Albert
 Sirgue, Michel Sordel ;
 Pierre-Christian Taittinger, Jacques Thyraud, René Travert ;
 Albert Voilquin ;
 Frédéric Wirth.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement.

(1 membre.)

M. Henri Torre.

*Rattachés administrativement
aux termes de l'article 6 du règlement.)*

(3 membres.)

MM.

Louis Martin ;
 Henri Olivier ;
 Bernard Pellarin.

*Le président du groupe,
Philippe de Bourgoing.*

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(36 membres.)

MM.

Michel Alloncle, Jean Amelin, Hubert d'Andigné ;
 Henri Belcour, Amédée Bouquerel, Jacques Braconnier ;
 Michel Caldaguès, Pierre Carous, Jacques Chaumont, Michel
 Chauty, Jean Chérioux, François Collet ;
 Marcel Fortier ;
 Robert Galley, Lucien Gautier, Michel Giraud, Adrien Gouteyron ;
 Jean-Paul Hammann, Bernard Hugo (Ardèche) ;
 Marc Jacquet ;
 Paul Kauss ;
 Christian de La Malène, Maurice Lombard ;
 Michel Maurice-Bokanowski, Geoffroy de Montalembert, Roger
 Moreau ;
 Jean Natali ;
 Sosefo Makape Papilio, Charles Pasqua, Christian Poncelet ;
 Georges Repiquet, Roger Romani ;
 Maurice Schumann ;
 René Tomasini ;
 Jacques Valade, Edmond Valcin.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.

(3 membres.)

MM.

Yvon Bourges, Raymond Brun ;
 Paul Malassagne.

*Rattachés administrativement
aux termes de l'article 6 du règlement.*

(2 membres.)

MM.

Marc Bécam ;
 Louis Souvet.

*Le président du groupe,
Marc Jacquet.*

GROUPE SOCIALISTE

(67 membres.)

MM.

Antoine Andrieux, Germain Authié ;
 André Barroux, Gilbert Baumet, Gilbert Belin, Noël Berrier,
 Jacques Bialski, Marc Bœuf, Charles Bonifay ;
 Jacques Carat, René Chazelle, Bernard Chochoy, Félix Ciccolini,
 Raymond Courrière, Roland Courteau ;
 Georges Dagonia, Michel Darras, Marcel Debarge, Gérard Delfau,
 Lucien Delmas, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Guy
 Durbec, Emile Durieux ;
 Léon Eeckhoutte ;
 Jules Faigt, Claude Fuzier ;
 Gérard Gaud, Jean Geoffroy, Mme Cécile Goldet, Roland Gri-
 maldi, Robert Guillaume ;
 Maurice Janetti ;
 Tony Larue, Robert Laucournet, André Lejeune, Louis
 Longequeue ;
 Philippe Machefer, Philippe Madrelle, Michel Manet, Marcel
 Mathy, Pierre Matraja, André Méric, Gérard Minvielle, Paul
 Mistral, Michel Moreigne ;
 Pierre Noé ;
 Bernard Parmentier, Louis Perrein, Jean Peyrafitte, Maurice Pic,
 Edgard Pisani, Robert Pontillon ;
 Roger Quilliot ;
 Mlle Irma Rapuzzi, René Régnauld, Roger Rinchet, Gérard Roujas,
 André Rouvière ;
 Robert Schwint, Franck Sérusclat, Edouard Soldani, Georges
 Spénale ;
 Edgar Tailhades, Fernand Tardy ;
 Jean Varlet, Marcel Vidal.

Apparentés aux termes de l'article 6 du règlement.

(2 membres.)

MM.

Albert Pen ;
 Raymond Tarcy.

*Le président du groupe,
André Méric.**Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.*

(13 membres.)

MM.

Pierre Bouneau, Raymond Bourguine ;
 Henri Caillavet, Francisque Collomb ;
 Jean Desmarets, Hector Dubois, Yves Durand ;
 Edgar Faure ;
 Léon-Jean Gregory ;
 Jacques Habert ;
 Roland du Quart ;
 Charles Ornano ;
 Pierre Perrin.

*Le délégué,
J. Habert.*

**Déclarations politiques remises à la Présidence du Sénat
le 6 octobre 1980 en application de l'article 5 du Règlement.**

GROUPE COMMUNISTE ET APPARENTÉ

Le groupe communiste et apparenté au Sénat exprime et développe dans son activité la politique du parti communiste français sur la base des analyses et résolutions de ses XXII^e et XXIII^e congrès et de la perspective qu'ils ont ouverte au peuple de France : la construction d'un socialisme démocratique et autogestionnaire conforme aux traditions et aux caractères nationaux de notre pays.

Seul un changement politique profond peut en effet constituer une issue réelle à la crise. Dès la fin des années soixante, le parti communiste français a déclaré qu'il s'agissait d'une crise profonde, durable, globale affectant tous les domaines de la société. Elle trouve son origine essentielle dans la course à l'accumulation des profits qu'organisent patronat et pouvoir en renforçant l'exploitation des travailleurs sous les formes les plus diverses. Mais, économique, sociale, culturelle, morale, la crise est aussi politique en raison de l'accaparement de la direction de l'Etat et de ses principaux rouages par les représentants des groupes capitalistes les plus puissants.

Cette crise est avant tout nationale. Ses causes doivent en être recherchées dans les stratégies mises en œuvre par les sociétés capitalistes et le soutien que leur apporte le pouvoir d'Etat. Le chômage, la stagnation économique, l'inflation, les dérèglements monétaires, les désordres de toute sorte ont commencé à se développer vivement plusieurs années avant le réajustement du prix des produits énergétiques et des matières premières. Depuis, les contradictions se sont aggravées, les blocages se sont multipliés dans l'ensemble de la société française, entraînant l'extension des luttes sociales.

Cette crise est aussi internationale, d'une part, car on retrouve dans chacun des pays capitalistes, sous des traits particuliers, les mêmes facteurs fondamentaux de la crise et, d'autre part, parce que la crise a des caractères internationaux spécifiques : accentuation des inégalités entre pays, désorganisation des échanges commerciaux et du système monétaire international, aggravation de la faim, du chômage et de la misère, gaspillage des ressources matérielles et détérioration de l'environnement, menaces contre la paix, etc.

Mais cette crise est aussi au cœur d'une grande mutation de l'humanité qui se traduit par un changement du rapport des forces dans le monde en faveur des forces de libération sociale, nationale et humaine. Les pays socialistes se sont renforcés. Dans les pays capitalistes, les classes ouvrières et les peuples ont gagné en puissance, en expérience et en organisation. Les mouvements de libération nationale ont obtenu de nombreux succès. Cette évolution a conduit les forces impérialistes à développer une contre-offensive pour tenter de trouver une issue capitaliste à la crise en essayant de renverser le cours de l'évolution du monde par la course aux armements, l'action des multinationales, la relance de l'atlantisme, la guerre idéologique, la multiplication des ingérences politiques et des atteintes aux droits de l'homme. Dans cette entreprise, elles reçoivent le concours des forces social-démocrates et notamment de l'internationale socialiste.

La politique du pouvoir s'inscrit totalement dans cette stratégie mondiale de l'impérialisme. Inaugurée en 1969, elle a connu une inflexion sensible en 1974 avec l'aggravation de la crise et l'accession de Giscard d'Estaing à la présidence de la République, elle a été menée avec une particulière détermination au

cours des dernières années. La politique giscardienne n'a pas pour objectif de remédier à la crise, mais de créer les meilleures conditions permettant aux multinationales à bases françaises d'augmenter leurs profits, de renforcer leur position à l'étranger et à la bourgeoisie d'assurer la pérennité de sa domination politique. Ses moyens sont l'austérité, le chômage, l'inflation, les abandons nationaux.

Les conséquences de cette politique sont dures pour les travailleurs et les travailleuses de notre pays, parfois dramatiques pour des couches importantes de la population, tandis que les gaspillages de toute nature se multiplient. Des luttes nombreuses et diversifiées se développent pour défendre, en même temps que l'emploi, les atouts de la France et faire échec à cette stratégie qui met en cause gravement la cohérence de l'appareil productif national : l'agriculture et la pêche connaissent de grandes difficultés, nombre d'activités industrielles ainsi que des régions entières sont atteintes, notre potentiel scientifique est compromis, l'évolution de notre démographie est préoccupante. Le pouvoir giscardien recherche dans l'intégration européenne et atlantique le moyen d'une exploitation accentuée des travailleurs et d'un renforcement du pouvoir politique de la bourgeoisie française. Celle-ci a choisi la subordination de la France vis-à-vis des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne dans le cadre de la stratégie d'ensemble des forces impérialistes. Cette stratégie est bien une stratégie de déclin national.

Mais, pour mettre en œuvre cette stratégie, la grande bourgeoisie a besoin d'un consentement populaire large qu'elle recherche par divers moyens : dramatisation de la situation mondiale, répression et intégration dans les entreprises, mainmise sur les grands moyens d'information, étatisation de toute la vie sociale, etc. Elle recherche activement la contribution du parti socialiste à cette politique. Celui-ci, après son abandon du Programme commun en 1977, a confirmé au cours des dernières années sa réorientation à droite. Ses positions rejoignent aujourd'hui sur des points de plus en plus nombreux celles des partis de la majorité giscardienne. Ces démarches conjointes d'adaptation ou de gestion de la crise ne peuvent en rien résoudre les difficultés que rencontrent les Françaises et les Français. Elles ne peuvent constituer une issue à la crise de la société française.

Pour sortir le pays de la crise et répondre aux aspirations des travailleurs et de notre peuple, des réformes démocratiques profondes sont nécessaires, inscrites dans la perspective d'un socialisme aux couleurs de la France assurant l'épanouissement de la démocratie sociale, économique et politique dans notre pays.

Ce choix est un choix profondément national, qui s'inscrit dans la continuité de la tradition humaniste et révolutionnaire de la France. En effet, la nation française, bien loin d'être une réalité dépassée, peut tout au contraire jouer un grand rôle dans l'avenir au sein de l'ensemble des autres nations. Elle a pour cela des atouts considérables qui lui donnent les moyens d'affirmer son identité dans le monde. Dans cet esprit, la France se doit de reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples des D. O. M.-T. O. M., ce qui implique une contribution réelle et efficace du Gouvernement français à leur développement économique, social et culturel. Elle doit agir pour la consolidation de la coexistence pacifique entre Etats à systèmes politiques ou sociaux différents ; pour la détente et le désarmement ; pour une Europe démocratique des travailleurs et le développement d'une coopération internationale fructueuse et équitable, fondement d'un nouvel ordre économique et politique mondial.

Pour construire le socialisme en France, notre peuple peut prendre appui sur la grande diversité des voies suivies par de nombreux pays et sur le changement du rapport des forces dans le monde. Dans cette voie, la démocratisation progressive de toutes les structures de la société et de tous les rapports sociaux constitue une composante universellement nécessaire du socia-

lisme. La marche en avant de toutes les forces de progrès dans le monde nécessite un fort développement de la solidarité internationaliste.

Cette démarche démocratique est aussi profondément révolutionnaire. Elle se fonde sur le rôle déterminant des luttes dans tous les domaines où s'exprime la crise pour faire reculer la politique du capital et du pouvoir giscardien et prendre appui sur ces reculs pour réaliser des avancées démocratiques nouvelles. Elle se situe à l'opposé de toute conception autoritaire et centralisatrice. Elle conduit à réaffirmer la nécessité de l'union de toutes les forces populaires, de toutes les couches sociales victimes de la politique actuelle, en premier lieu la classe ouvrière mais aussi les employés, techniciens, ingénieurs, cadres, paysans, artisans, etc. dans le respect de la spécificité de leurs intérêts.

Une telle politique de large union des forces populaires doit accorder une grande importance aux relations entre chrétiens et communistes et prendre en compte certains caractères nouveaux du mouvement populaire : les facteurs d'émancipation des femmes, les aspirations de la jeunesse, le désir de vivre, travailler et décider au pays, l'attachement patriotique à la nation menacée par la stratégie giscardienne de déclin. Elle peut prendre appui en France sur l'existence de syndicats, d'organisations, d'associations dont le poids doit se renforcer dans la vie nationale. Elle deviendra décisive par la réalisation d'une union de la gauche, claire, forte et durable réalisée autour d'objectifs transformateurs correspondant à la volonté et aux besoins de la classe ouvrière et du peuple.

C'est l'union à la base, dans les luttes, qui constitue le meilleur moyen pour y parvenir rapidement : luttes pour vivre mieux et vivre autrement, luttes pour produire plus et autrement, luttes pour les libertés, la démocratie et l'autogestion, luttes pour une France souveraine, présente et active dans le monde.

En définitive, deux voies sont ouvertes à la France : soit la soumission à la loi des multinationales, l'adaptation ou la gestion de la crise du capitalisme avec des conséquences désastreuses pour les travailleurs et la nation ; soit la mise en cause franche et résolue des positions et des privilèges du capital, l'application de réformes démocratiques ouvrant une issue réelle à la crise dans la perspective du socialisme.

La lutte pour une société démocratique, autogestionnaire trouve au Sénat une expression particulière étant donné sa fonction de représentation des collectivités territoriales de la République. Il y a en France un ensemble d'acquis démocratiques très important. L'existence des 36 000 foyers de démocratie potentiels que sont les communes fait obstacle à la politique autoritaire et centralisatrice du pouvoir giscardien. C'est pourquoi celui-ci, n'ayant pu briser ces structures décentralisées auxquelles les Français sont attachés, met tout en œuvre pour renforcer sur elles la tutelle étatique et les asphyxier financièrement afin de s'assurer de leur docilité. Ainsi, alors que les communes réalisent la majeure partie des équipements collectifs du pays, la part de l'Etat dans leur financement s'est effondrée et, de ce fait, la fiscalité locale a considérablement augmenté depuis 1974. La réforme que le pouvoir veut faire aboutir au Parlement vise à aggraver la dépendance des communes vis-à-vis des autorités centrales pour en faire de simples relais de la politique gouvernementale. C'est, sous prétexte de décentralisation, une démarche en réalité profondément centralisatrice qui pousse à la constitution de super-communes et renforce l'autorité des préfets. Cette réforme tente de dévoyer l'aspiration du demi-million d'élus municipaux et des populations à gérer les affaires qui les concernent en procédant à d'importants transferts de charges, notamment dans le domaine social et la santé, sans leur donner d'autre moyen que le recours à l'alourdissement de la fiscalité locale.

Il faut donc faire obstacle aux projets mettant en cause le rôle et les capacités d'action des collectivités locales qui doivent devenir autant de foyers de vie démocratique. Déjà l'action menée par les élus communistes et la population a permis

d'obtenir des résultats substantiels. Ainsi le pouvoir giscardien a dû accepter notamment l'examen de budgets supplémentaires dans bon nombre d'hôpitaux ; de nombreuses classes menacées de suppression ont été maintenues ; le Gouvernement a dû augmenter sensiblement le montant du remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales.

Cette lutte en faveur d'une véritable autonomie communale pour aller vers une réelle autogestion communale repose sur trois orientations de base : donner toute sa force au suffrage universel grâce à la représentation proportionnelle ; décentraliser l'Etat en attribuant de nouveaux pouvoirs aux assemblées élues ; assurer une pleine participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Le groupe communiste et apparenté au Sénat mène une activité conforme aux intérêts de la classe ouvrière et du peuple.

Il combat pour la démocratie sans compromission et avec vigueur en dépit d'un système électoral non démocratique qui lui refuse la représentation parlementaire à laquelle il pourrait légitimement prétendre.

De surcroît, malgré un nombre de suffrages en nette augmentation aux élections de septembre 1980, aucun nouveau sénateur communiste n'a été élu.

Cela est dû aux combinaisons politiciennes entre les formations de droite et le parti socialiste qui ont encore accentué l'injustice du scrutin.

Les sénateurs communistes et apparenté agiront ainsi pour faire échec à la politique antisociale et antinationale du pouvoir giscardien et hâter l'heure de changements profonds qui permettront de sortir de la crise, de faire avancer conjointement justice sociale, efficacité économique et progrès démocratiques dans notre pays en lui donnant les moyens d'une réelle indépendance nationale permettant à la France de jouer un grand rôle dans le monde en faveur de la solution des grands problèmes de développement de l'humanité et de la paix.

Signée de : Mmes Danielle Bidard, Marie-Claude Beaudeau, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Anicet Le Pors, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron, Marcel Gargar.

GROUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Le groupe de la gauche démocratique continuera dans le Sénat de la République à former un large rassemblement républicain et libéral de sénateurs passionnément attachés à la sauvegarde des libertés fondamentales de l'individu et des collectivités locales, épris de justice sociale et de progrès continu dans le respect du droit de propriété et de la libre entreprise, animés d'un esprit libéral et tolérant opposé à tout sectarisme, et soucieux d'affirmer l'autorité de l'Etat républicain. Il affirmera, dans son souci permanent de l'indépendance nationale, sa volonté constante de préserver l'existence et le développement des entreprises de dimension régionale ou nationale face à une croissance incontrôlée des entreprises multinationales susceptibles de faire obstacle à une expansion harmonieuse et diversifiée de l'économie française.

Il considère comme fondamental, d'une part, que soit rigoureusement séparé l'exercice des pouvoirs politiques de l'administration quotidienne du pays, et, d'autre part, que soit assurée d'une manière très stricte la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Il continuera à maintenir et à resserrer nos alliances traditionnelles et à défendre et à renforcer les institutions européennes.

Il poursuivra la politique de rigueur budgétaire qu'il a toujours défendue dans la Haute Assemblée. Il mettra tout en

œuvre pour assurer l'expansion économique dans la stabilité monétaire ; pour organiser rationnellement la production et les marchés agricoles par la modernisation de l'exploitation familiale traditionnelle ; pour appliquer un programme hardi de construction et d'aménagement du territoire ; pour réformer l'enseignement afin d'assurer à notre jeunesse la formation intellectuelle, morale et civique adaptée aux nécessités du monde moderne, mais aussi aux exigences de la démocratie.

De ce fait, le groupe de la gauche démocratique, conformément à sa tradition, s'efforcera de donner à notre pays toutes les chances de connaître un nouvel essor dans le respect des libertés républicaines.

Signée de : MM. Charles Beaupetit, Georges Berchet, Edouard Bonnefous, Jacques Bordeneuve, Jean-Pierre Cantegrit, Georges Constant, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly, Paul Girod, Mme Brigitte Gros, MM. Gustave Héon, Pierre Jeambrun, Bernard Legrand, Max Lejeune, Pierre Merli, André Morice, Georges Mouly, Jacques Moutet, Gaston Pams, Jacques Pelletier, Joseph Raybaud, Paul Robert, Victor Robini, René Touzet.

GRUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DÉMOCRATES DE PROGRÈS

Le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès poursuivra son action afin que le Sénat assume pleinement son rôle législatif, politique et de contrôle de l'action gouvernementale dans le cadre des institutions républicaines.

Le groupe proposera et soutiendra toutes les réformes permettant aux collectivités locales, tant en métropole qu'outre-mer, de bénéficier de meilleures conditions d'exercice de leurs responsabilités, ainsi que des moyens appropriés à leurs missions.

En priorité, il s'attachera à ce que l'action gouvernementale soit poursuivie dans le sens d'une meilleure répartition des fruits de l'effort national. Dans cette perspective, le groupe apportera son soutien à toutes les dispositions tendant à encourager une économie volontariste, concertée, solidaire et décentralisée.

L'action politique doit assurer le mieux-être de nos concitoyens en favorisant notamment le plein emploi et, en particulier, celui des jeunes. Cette action doit, en outre, encourager et aider la famille qui, plus que jamais, demeure dans notre société la cellule de base de toute communauté et le lieu privilégié de l'épanouissement de la personnalité humaine.

Ces objectifs, conformes à son idéal de progrès social, doivent être atteints dans le domaine économique par le développement du potentiel industriel et agricole de la France, dans un climat de concertation et dans le domaine social par un aménagement de notre société conforme aux exigences de la justice.

Dans cette perspective, l'école et l'université doivent assumer pleinement et objectivement la formation intellectuelle, civique, morale et professionnelle, conformément aux aspirations et aux besoins de la nation.

Le groupe veillera à ce que les Français puissent préserver et conforter toutes leurs libertés dans un climat indispensable de sécurité.

Face aux mutations de notre monde, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès réaffirme la nécessité de la promotion de l'homme et de la préservation de ses milieux d'épanouissement naturel.

La crise économique profonde que connaissent les pays industrialisés, qui s'ajoute aux difficultés considérables que rencontrent les pays en voie de développement pour assurer les bases minima de leur croissance, rend plus qu'auparavant nécessaire de garantir, par l'effort national de défense, la sécurité collective au plan européen et au plan mondial. Fidèle à sa vocation humaniste et à nos alliances, la France doit jouer un rôle conciliateur et poursuivre sa mission essentielle qui est de contribuer à assurer la mise en place d'un nouvel ordre économique et politique mondial.

Pour ce faire, l'impératif majeur pour notre pays est de développer la Communauté européenne afin de participer à la construction d'un monde plus solidaire.

Dans cet esprit et dans le respect des convictions de chacun de ses membres, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès s'efforcera d'atteindre ces objectifs.

Signée de : MM. Alphonse Arzel, Octave Bajeux, René Ballayer, Jean-Pierre Blanc, Maurice Blin, André Bohl, Roger Boileau, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Raymond Bouvier, Jean Cauchon, Pierre Ceccaldi-Pavard, Adolphe Chauvin, Auguste Chupin, Jean Cluzel, Jean Colin, François Dubanchet, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Francou, Henri Goetschy, Jean Gravier, Marcel Henry, Rémy Herment, René Jager, Louis Jung, Pierre Lacour, Jean Lecanuet, Edouard Le Jeune, Bernard Lemarié, Louis Le Montagner, Georges Lombard, Jean Madelain, Kléber Malécot, Daniel Millaud, Claude Mont, Jacques Mossion, Dominique Pado, Francis Palmero, Paul Pillet, Alain Poher, Raymond Poirier, Roger Poudonson, Maurice PrévotEAU, André Rabineau, Jean-Marie Rausch, Guy Robert, Marcel Rudloff, Pierre Salvi, Jean Sauvage, Pierre Schiélé, Paul Séramy, René Tinant, Lionel de Tinguy, Raoul Vadepied, Pierre Vallon, Louis Virapoullé, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

GRUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS ET DES INDÉPENDANTS

Le groupe de l'union des républicains et des indépendants place au premier rang de ses actions :

- la sécurité extérieure et intérieure de la France ;
- le renforcement de nos alliances avec les pays démocratiques ;
- le développement d'une économie de liberté et de responsabilité permettant à la fois de faire face à la compétition internationale et d'améliorer en termes réels le pouvoir d'achat des Français ;
- une politique de création d'emplois et l'assouplissement des réglementations qui la freinent ;
- la recherche de toutes les formes de concertation dans le respect de la liberté du travail ;
- la modernisation de l'agriculture française dans un respect général des règles de la communauté européenne.

Considérant que les libertés communales constituent le fondement de la démocratie réelle et moderne, il continuera à œuvrer pour une véritable décentralisation de la gestion des collectivités locales et le renforcement de leurs ressources financières.

En conséquence, le groupe de l'union des républicains et des indépendants réaffirme son soutien au Président de la République et à la politique engagée par lui.

Signée de : MM. Michel d'Aillières, Bernard Barbier, Jean Bénard-Mousseaux, André Bettencourt, Philippe de Bourgoing, Louis Boyer, Marc Castex, Jean Chamant, Lionel Cherrier, Auguste Cousin, Pierre Croze, Michel Crucis, Jacques Descours Desacres, Louis de la Forest, Jean-Pierre Fourcade, Jean-Marie Girault, Paul Guillard, Paul Guillaumot, Baudoin de Hauteclouque, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Labonde, Jacques Larché, Guy de La Verpillière, Modeste Legouez, Pierre Louvot, Marcel Lucotte, Raymond Marcellin, Hubert Martin, Serge Mathieu, Jacques Ménard, Michel Miroudot, Paul d'Ornano, Guy Petit, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Jean Puech, Jules Roujon, Roland Ruet, Pierre Sallenave, François Schleiter, Robert Schmitt, Albert Sirgue, Michel Sordel, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Thyraud, René Travert, Albert Voilquin, Frédéric Wirth.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Les sénateurs soussignés déclarent constituer à ce jour un groupe qui prend le nom de groupe du rassemblement pour la République.

Fidèles aux principes de la V^e République et de son fondateur le général de Gaulle, ils ont décidé à l'appel de Jacques Chirac de se rassembler pour défendre les valeurs essentielles sur lesquelles est fondée la société française et provoquer le sursaut salutaire de la nation.

Ce groupe assigne à son action politique les objectifs suivants :

Maintenir une société de liberté :

Pour que les Français restent libres, la France doit préserver son indépendance, or l'indépendance nationale suppose le maintien des institutions démocratiques et modernes dont la V^e République a doté le pays, une défense nationale efficace fondée sur la dissuasion nucléaire, une politique étrangère conduite dans le refus de toute allégeance extérieure, l'édification d'un ensemble européen uni et fort, mais respectueux de la souveraineté de chacune des nations qui la composent, un développement économique dont l'équilibre et la vigueur soient stimulés par planification démocratique.

Il y faut un Etat capable de maintenir la cohésion sociale et de garantir à chaque citoyen la sécurité de sa personne et de ses biens.

Il y faut une justice sereine et dégagée des passions humaines, moins lente et moins complexe.

Il y faut le renforcement de la sécurité économique et la définition d'un système de protection sociale qui garantisse contre la pauvreté sans décourager l'effort, l'initiative et le risque.

Par-dessus tout, le droit au travail pour tous doit être proclamé et garanti, la diffusion de la propriété, notamment celle des moyens de production systématiquement favorisée et l'épargne réellement protégée.

Développer une société de responsabilité :

Nous affirmons que la liberté d'entreprendre doit être encouragée, que les travailleurs indépendants, notamment ceux de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat ont une fonction économique et une mission sociale également essentielles, que la politique contractuelle, élément capital du dialogue et du progrès social doit bénéficier d'une impulsion nouvelle, l'exploitation agricole à dimension humaine doit demeurer la base d'une agriculture prospère qui est elle-même la condition de l'équilibre économique du pays. Nous affirmons que le développement de la participation et de la responsabilité assurera la réforme nécessaire de l'entreprise permettant à chacun d'être associé à l'organisation du travail et au partage des fruits de l'effort commun. L'efficacité de cette réforme exige que soient préservées l'autorité de celui qui assume le risque d'entreprendre et l'indispensable fonction des cadres.

Aboutir à une société sans privilèges :

Il est juste de reconnaître les différences qui procèdent du mérite et de la compétence, mais il n'est pas juste que se perpétuent des inégalités qui ne tiennent qu'à la naissance ou au hasard.

Nous proclamons notre volonté d'abolir ces privilèges : privilèges de l'argent, privilèges du pouvoir, privilèges du savoir.

L'égalité des chances donnée à tous, la possibilité tout au long de son existence de perfectionner sa formation initiale sont les conditions du progrès et de la vraie justice. Nous proclamons

également notre volonté de combattre les préjugés qui conduisent à la ségrégation dont sont trop souvent victimes les femmes et les jeunes.

Promouvoir la démocratie dans tous les actes de la vie quotidienne :

Pour que les Français sentent la démocratie vivante et proche, pour qu'ils aient à cœur de la défendre, il faut qu'elle leur parle un langage familier.

Nous voulons faire en sorte que les Français participent plus et mieux aux affaires qui les concernent directement. Les collectivités locales doivent recevoir des compétences nouvelles et disposer de ressources propres plus importantes, qui assurent leur autonomie de gestion. La démocratie doit garantir le respect de la diversité du peuple français dans et par l'unité de la République.

Nous entendons que la concertation favorise l'urbanisme, que le développement des équipements publics recrée les solidarités de voisinage.

Nous voulons une protection réelle de notre patrimoine naturel, de nos paysages, de nos rivières et de nos côtes, de nos villes et de nos campagnes. Notre désir de diversité, notre droit à la différence, nous les exprimerons dans le respect vigilant de l'environnement. Nous les garantirons aussi dans l'épanouissement de toutes les formes de la culture qui ne doit pas être le luxe d'une élite mais la source de l'enrichissement individuel et de la communication entre les hommes.

Nous affirmons enfin que la famille est plus que jamais le lien privilégié du bonheur et de la générosité.

L'Etat se doit d'en garantir la santé tant matérielle que morale.

Contre le doute et l'inquiétude, nous appelons à l'effort pour garantir la dignité de la France et proposer aux Français d'aller ensemble au-devant de la justice et du bonheur.

Signée de : MM. Michel Alloncle, Jean Amelin, Hubert d'Andigné, Henri Belcour, Amédée Bouquerel, Jacques Bracconnier, Michel Caldaguès, Pierre Carous, Jacques Chaumont, Michel Chauty, Jean Chérioux, François Collet, Marcel Fortier, Robert Galley, Lucien Gautier, Michel Giraud, Adrien Gouteyron, Jean-Paul Hammann, Bernard Hugo (Ardèche), Marc Jacquet, Paul Kauss, Christian de la Malène, Maurice Lombard, Michel Maurice-Bokanowski, Geoffroy de Montalembert, Roger Moreau, Jean Natali, Makape Sosefo Papilio, Charles Pasqua, Christian Poncelet, Georges Repiquet, Roger Romani, Maurice Schumann, René Tomasini, Jacques Valade, Edmond Valcin.

GROUPE SOCIALISTE

Le but du parti socialiste est de libérer la personne humaine de toutes les aliénations qui l'oppriment et, par conséquent, d'assurer à l'homme, à la femme, à l'enfant, dans une société fondée sur l'égalité et la fraternité, le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés naturelles dans le respect de leurs devoirs à l'égard de la collectivité.

Le parti socialiste regroupe donc, sans distinction de croyances philosophiques ou religieuses, tous les travailleurs intellectuels ou manuels, citadins ou ruraux, qui font leurs idéaux et les principes du socialisme.

Le parti socialiste affirme sa conviction que la libération de l'homme ne dépend pas seulement de la reconnaissance formelle d'un certain nombre de droits politiques ou sociaux, mais de la réalisation des conditions économiques susceptibles d'en permettre le plein exercice. Parce qu'ils sont des démocrates conséquents, les socialistes estiment qu'il ne peut exister de

démocratie réelle dans la société capitaliste. C'est en ce sens que le parti socialiste est un parti révolutionnaire.

Le socialisme se fixe pour objectif le bien commun et non le profit privé. La socialisation progressive des moyens d'investissement, de production et d'échange en constitue la base indispensable. La démocratie économique est en effet le caractère distinctif du socialisme.

Cependant, l'objectif des luttes ne concerne pas seulement une appropriation des moyens de production, mais aussi les pouvoirs démocratiques de gestion, de contrôle et de décision. Le socialisme nécessite le développement et la maîtrise d'une société d'abondance et la disparition du gaspillage engendré par le capitalisme.

Pour que l'homme soit libéré des aliénations que lui impose le capitalisme, pour qu'il cesse de subir la condition d'objet que lui réservent les formes nouvelles de ce capitalisme, pour qu'il devienne un producteur, un consommateur, un étudiant, un citoyen libre, il faut qu'il accède à la responsabilité dans les entreprises, dans les universités, comme dans les collectivités à tous les niveaux.

Seul un régime socialiste peut résoudre le problème posé par la domination de minorités, héréditaires ou cooptées, qui, s'appuyant sur la technocratie ou la bureaucratie, concentrent de plus en plus entre leurs mains, au nom de la fortune acquise, de la naissance ou de la technicité, le profit et les pouvoirs de décision.

Le parti socialiste propose aux travailleurs de s'organiser pour l'action, car l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Il les invite à prendre conscience de ce qu'ils sont la majorité et qu'ils peuvent donc, démocratiquement, supprimer l'exploitation — par là même les classes — en restituant à la société les moyens de production et d'échange dont la détention reste, en dernière analyse, le fondement essentiel du pouvoir.

Le parti socialiste, non seulement ne met pas en cause le droit pour chacun de posséder ses propres biens durables acquis par le fruit de son travail ou outils de son propre ouvrage, mais il en garantit l'exercice. Par contre, il propose de substituer progressivement à la propriété capitaliste une propriété sociale qui peut revêtir des formes multiples et à la gestion de laquelle les travailleurs doivent se préparer.

De nouvelles formes de culture doivent accompagner la démocratisation économique et politique de la société et se substituer à l'idéologie de la classe dominante. Elles seront affranchies de toutes les aliénations intellectuelles ou commerciales et favoriseront l'indépendance matérielle et morale du travail créateur.

Le parti socialiste est essentiellement démocratique parce que tous les droits de la personne humaine et toutes les formes de la liberté sont indissociables.

Les libertés démocratiques et leurs moyens d'expression, qui constituent l'élément nécessaire à tout régime socialiste, doivent être amendés et étendus par rapport à ce qu'ils sont afin de permettre aux travailleurs de transformer progressivement la société.

C'est pourquoi le parti socialiste affirme sa volonté d'assurer les conditions essentielles à l'établissement d'un régime démocratique : suffrage universel et égal ; éducation, culture et information démocratiquement organisées ; respect de la liberté de conscience et de la laïcité de l'école et de l'Etat.

L'utilisation des réformes implique que l'on ait conscience de leur valeur et de leurs limites. Le parti socialiste sait toute la valeur des réformes qui ont déjà atténué la peine des hommes et, pour beaucoup d'entre eux, accru leurs capacités révolutionnaires. Mais il tient à mettre en garde les travailleurs : la transformation socialiste ne peut être le produit naturel et la somme de réformes corrigeant les effets du capitalisme. Il ne s'agit pas d'aménager un système, mais de lui en substituer un autre.

Le parti socialiste estime que la construction permanente d'une société socialiste passe par la voie démocratique : c'est la combinaison entre les différentes possibilités démocratiques, politiques et syndicales qui créera les conditions de passage d'un régime à l'autre. Dans cette perspective, le mouvement socialiste considérera comme indispensables l'adhésion et le consentement des masses aux actions menées et ses militants doivent tendre sans cesse à modifier, par les voies multiples de la démocratie, le rapport de forces actuellement imposé par la classe dominante.

Le parti socialiste est un parti tout à la fois national et international.

Il est national parce qu'il n'y a pas d'hommes libres dans une nation asservie ou sujette, où la domination d'une puissance étrangère se superposerait à celle qu'exerce le capitalisme national, et parce que chaque pays doit pouvoir élaborer librement son propre modèle du socialisme.

Il est international parce que la patrie n'est qu'une fraction de l'humanité ; parce que le socialisme ne peut se réaliser dans l'isolement ; parce que les relations entre les peuples ont pris un caractère universel ; parce que le socialisme ne peut accepter de discriminations résultant de la couleur, de la race, des frontières ou du degré de développement et exige la solidarité active entre nations riches et nations pauvres et à l'égard des peuples privés du droit de gérer démocratiquement leurs propres affaires.

En conséquence, le parti socialiste participera à l'élargissement et au renforcement de l'organisation internationale des socialistes. Il luttera pour l'établissement et le maintien de la paix, menacée par le capitalisme, l'impérialisme, le colonialisme. A cette fin, il travaillera à l'établissement de nouveaux rapports entre les nations, fondés sur l'existence d'une organisation internationale dotée de pouvoirs réels : arbitrage, désarmement général, simultané et contrôlé, force internationale, communautés supranationales.

Le parti socialiste est un parti ouvert aux formes modernes de la pensée et de la connaissance.

C'est pourquoi tous ceux qui, dans ces disciplines, sont soucieux de servir l'idéal du socialisme doivent venir renforcer son effort de recherche et son action.

Face aux changements incessants de la société, à l'accélération du progrès technique, aux menaces mêmes que peut faire peser sur l'homme la mauvaise utilisation de nouvelles découvertes (par exemple dans les sciences nucléaires, biologiques ou socio-psychologiques) c'est un impératif pour les socialistes que d'établir un accord constant entre la société en mouvement et une action restant conforme aux principes permanents du socialisme.

Signée de : MM. Antoine Andrieux, Germain Authie, André Barroux, Gilbert Baumet, Gilbert Belin, Noël Berrier, Jacques Bialski, Marc Bœuf, Charles Bonifay, Jacques Carat, René Chazelle, Bernard Chochoy, Félix Ciccolini, Raymond Courrière, Roland Courteau, Georges Dagonia, Michel Darras, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Lucien Delmas, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Guy Durbec, Emile Durieux, Léon Eeckhoutte, Jules Faigt, Claude Fuzier, Gérard Gaud, Jean Geoffroy, Mme Cécile Goldet, MM. Roland Grimaldi, Robert Guillaume, Maurice Janetti, Tony Larue, Robert Laucecournet, André Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Machefer, Philippe Madrelle, Michel Manet, Marcel Mathy, Pierre Matraja, André Méric, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Michel Moreigne, Pierre Noé, Bernard Parmantier, Louis Perrein, Jean Peyrafitte, Maurice Pic, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Quilliot, Mlle Irma Rapuzzi, MM. René Regnault, Roger Rinchet, Gérard Roujas, André Rouvière, Robert Schwint, Franck Sérusclat, Edouard Soldani, Georges Spénales, Edgar Tailhades, Fernand Tardy, Jean Varlet et Marcel Vidal.

Bureau du Sénat.

Dans ses séances des 2 et 7 octobre 1980, le Sénat a procédé à l'élection de son bureau, qui se trouve ainsi composé :

Président	M. Alain Poher.
Vice-présidents	MM. Maurice Schumann. Robert Laucournet. Pierre-Christian Taittinger Etienne Dailly.
Questeurs	MM. Paul Guillard. Gérard Minvielle. Jean Cauchon.
Secrétaires	MM. Jean Amelin. Jean Béranger. Georges Dagonia. Jacques Eberhard. Bernard Lemarie. Roland du Luart. Michel Moreigne. Roland Ruet.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 7 OCTOBRE 1980

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Situation du personnel du muséum d'histoire naturelle.

8. — 3 octobre 1980. — **Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **Mme le ministre des universités** sur la grève du personnel du muséum d'histoire naturelle pour protester contre le licenciement arbitraire d'une chargée de fonctions au muséum depuis quatre ans. Son licenciement intervient après le renouvellement d'un stage probatoire de six mois. Cette décision est en contradiction avec les appréciations formulées sur son activité lors de ses quatre années de service. Ses compétences n'ont jamais été mises en cause. Elle s'associe à la protestation du personnel du muséum contre de telles pratiques au moment où le budget 1981 des universités n'apporte aucune solution au manque d'effectifs dans l'enseignement supérieur. De plus, la baisse des crédits de fonctionnement du muséum menace l'emploi d'une centaine de personnes hors statut. Elle lui demande donc quelles mesures elle compte prendre, d'une part pour que cette chargée de fonctions soit réintégrée dans son emploi, d'autre part pour que les crédits octroyés au muséum d'histoire naturelle permettent le maintien en fonctions de tous les personnels hors statut et la création de postes d'enseignant chercheur.

Situation de l'emploi à la Société Giram.

9. — 3 octobre 1980. — **M. Jean Garcia** appelle l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur la situation de la Société Giram, à Bobigny, créée pour assurer la maintenance du patrimoine de l'office central interprofessionnel du logement (O. C. I. L.) et où 372 travailleurs sont menacés de licenciement. L'entreprise Giram est menacée pour la seule raison que de véritables manipulations financières ont été encouragées pour la plonger dans une situation artificielle justifiant sa liquidation. En conséquence, il lui demande quelles interventions il compte prendre auprès des administrations et organismes concernés pour une solution rapide à ce conflit en assurant l'activité de cette entreprise si utile au patrimoine social.

Réglementation de l'utilisation de la « Citizen Band ».

10. — 4 octobre 1980. — **M. Pierre Salvi** demande à **M. le ministre de la culture et de la communication** de bien vouloir indiquer s'il envisage la mise en place d'une réglementation spécifique destinée aux utilisateurs de la « Citizen Band » permettant de leur garantir la libre utilisation d'une fréquence radio.

Sécurité des ressortissants français au Vanuatu.

11. — 7 octobre 1980. — **M. Lionel Cherrier** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** de bien vouloir lui préciser les dispositions qui ont été prises par le Gouvernement tendant à assurer la sécurité des ressortissants français résidant au Vanuatu tant en ce qui concerne les personnels que les biens.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 7 OCTOBRE 1980

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Situation des retraités des collectivités locales.

20. — 7 octobre 1980. — **M. Henri Caillavet** informe **M. le ministre de l'intérieur** du grave mécontentement, au demeurant justifié, des retraités des collectivités locales. En effet, par le décret du 27 juin 1980 pris contre l'avis des syndicats représentatifs auprès de la caisse nationale de retraite des agents des dites collectivités, la minoration de la contribution des collectivités à la caisse ne manquera pas de déséquilibrer le financement des retraites. Il lui demande s'il n'estime pas, au cas où le décret n° 80-476 serait maintenu, pallier cette difficulté pour l'octroi d'une subvention correspondante.

Statut des conseillers techniques sportifs.

21. — 7 octobre 1980. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** à quelle date il pense que pourrait être accordé aux conseillers techniques sportifs le statut qu'ils réclament depuis longtemps. Est-il en mesure de lui indiquer l'état juridique de ce dossier.

Compteurs individuels téléphoniques : état du dossier.

22. — 7 octobre 1980. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion** s'il est exact que son ministère envisage de placer chez les abonnés au téléphone un compteur individuel afin de contrôler les communications et leur coût. Cette procédure serait en effet de

nature à éviter les contestations qui ne cessent de s'élever entre les usagers et son administration. Dans cette hypothèse, peut-il lui indiquer l'état de ce dossier et, naturellement, peut-il lui indiquer que ce seront bien les services des postes et télécommunications qui prendront en charge le coût de cette installation.

*Désignation des conseils d'école
(conditions de participation des parents d'élèves).*

23. — 7 octobre 1980. — **M. Marcel Debarge** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la participation des parents d'élèves à la désignation des conseils d'école de l'enseignement primaire. L'application des nouvelles modalités prévues pour l'élection de ces conseils ne manquera pas de conduire à une diminution de la participation. La circulaire n° 80-346 du 11 août 1980 publiée dans le *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation, du ministère des universités et du ministère de la jeunesse et des sports (n° 30 du 4 septembre 1980) prévoit en effet que le vote par correspondance, en dehors des plis confiés au service des P.T.T., devra être « remis exclusivement par l'électeur au directeur d'école ». Cette disposition paraît totalement exclure la transmission des enveloppes destinées au scrutin par les enfants eux-mêmes. Elle de nature, compte tenu des difficultés accrues des familles, en raison de la crise et des multiples contraintes de la vie urbaine, à entraîner une chute massive de la participation. La circulaire précitée se donne pourtant pour objectif explicite « la participation la plus large des parents d'élèves aux élections ». Il lui demande donc de lui faire connaître son interprétation du texte réglementaire en question et, dans l'hypothèse où celui-ci excluerait effectivement la transmission des votes par les enfants, s'il est envisagé de remettre en cause cet aspect précis des dispositions ou, au moins, de prévoir des possibilités de dérogations.

Amortissement de matériel en location : fiscalité.

24. — 7 octobre 1980. — **M. Henri Duffaut** expose à **M. le ministre du budget** le cas d'un transporteur qui a loué ses camions à une société d'exploitation pour une longue durée ; en cours de location, la société d'exploitation a dû remplacer une partie du matériel loué pour cause de vétusté. Le loueur peut-il ne pas faire figurer à l'actif de son bilan la valeur d'achat des biens de remplacement (1^{re} solution) ou doit-il les porter à l'actif et pratiquer des amortissements correspondant à la durée normale d'utilisation (2^e solution). Il semble qu'il faille retenir la deuxième solution puisque les textes (art. 39 C et art. 30, annexe II, du code général des impôts, commentaire administratif sur ces textes, jurisprudence) parlent du caractère obligatoire de la pratique des amortissements pour les loueurs et stipulent que ces amortissements doivent être calculés en fonction de la période normale d'utilisation ; ces textes donc se réfèrent à cette durée d'utilisation et non pas à la durée de location ; du reste, l'article 30, annexe II, du code général des impôts précise : « quelle que soit la durée de la location ». De plus, les commentaires publiés précisent que les entreprises donnant des biens en location doivent amortir ces biens dans les mêmes conditions que les entreprises exploitant directement des biens de même nature dont elles sont propriétaires. En conséquence, il lui demande si cette interprétation est conforme à la loi.

Allocations prénatales : révision de la procédure d'attribution.

25. — 7 octobre 1980. — **M. René Jager** demande à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir reviser la procédure d'attribution des allocations prénatales. Il le rend attentif au fait que chaque partie d'allocation est versée sous réserve de la présentation d'un certificat attestant d'une visite médicale préalable. Or, en cas de naissance prématurée, la troisième visite médicale ne peut avoir lieu et certaines caisses d'allocations familiales sont amenées à refuser le troisième versement de l'allocation prénatale.

Situation des communautés juives en U.R.S.S.

26. — 7 octobre 1980. — **M. Louis Jung** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelle est l'attitude du Gouvernement français à l'égard de la résolution 740 relative à la situation des communautés juives en U.R.S.S. Il lui demande s'il entend prendre ou

préconiser des mesures susceptibles de favoriser la situation de la communauté juive, notamment en demandant le respect des engagements pris par l'U.R.S.S. lors de la signature de l'acte final d'Helsinki ou en veillant à ce que cette question soit soulevée à la réunion de Madrid.

Situation des élèves pilotes de ligne.

27. — 7 octobre 1980. — **M. Franck Sérusclat** expose à **M. le ministre des transports** la situation des élèves pilotes de ligne qui, depuis quelques années, ne sont plus assurés d'être recrutés par la compagnie nationale Air France, à l'issue de leur formation, comme le prévoit l'arrêté du 3 avril 1968. Les articles 9 et 11 de cet arrêté disposent que la formation des élèves recrutés par concours, ou sur titres, est assurée conjointement par l'Etat, Air France et, éventuellement, d'autres compagnies françaises, que celles-ci s'engagent à embaucher en fin de formation un nombre de pilotes correspondant aux besoins qu'elles auront exprimés lors de la détermination des effectifs. Or, plusieurs pilotes qui ont satisfait aux épreuves finales sont actuellement en chômage, Air France ayant unilatéralement décidé, il y a quatre ans, que le recrutement se ferait en fonction des besoins existant au moment de l'embauche. Pour la saison 1980-1981, cette compagnie envisage de ne recruter aucun pilote. En agissant ainsi, et notamment en faisant subir aux pilotes sélectionnés de nouvelles épreuves éliminatoires, non prévues par les textes, Air France ne respecte pas ses engagements et rend caduque la garantie donnée par l'Etat. C'est pourquoi il lui demande s'il estime normal ce non-respect des textes réglementaires par une compagnie nationale aérienne, et ce qu'il compte faire pour mettre un terme au gaspillage que constitue la non-utilisation d'éléments de valeur, hautement qualifiés, et formés grâce à des fonds publics. Enfin, il lui demande s'il est vrai que la direction générale de l'aviation envisage de supprimer progressivement les centres de formation de pilotes de ligne pris en charge par l'Etat, en laissant la responsabilité de cette formation à des organismes privés agréés et subventionnés par lui. Il lui demande dans ce cas quelles sont les raisons de l'abandon d'une filière de recrutement ouverte à tous au profit d'une autre dont l'accès sera forcément limité aux seuls candidats fortunés.

Tarifs de la S.A.C.E.M.

28. — 7 octobre 1980. — **M. Jean Colin** expose à **M. le ministre de la culture et de la communication** que les associations qui organisent et animent des kermesses ou des manifestations, lui ont fait part de leur très vive émotion, en constatant que les tarifs auxquels les assujettit d'office la S.A.C.E.M. (société des auteurs, compositeurs et des éditeurs de musique) avaient augmenté par rapport à 1979 de 32 p. 100. Il lui demande dès lors de lui faire connaître si les tarifs en cause sont l'objet d'un contrôle de la part de ses services, et si la S.A.C.E.M. dispose d'un pouvoir de contrainte. Dans l'affirmative, il souhaiterait savoir pourquoi les tarifs en cause ne suivent pas la progression mesurée imposée dans d'autres secteurs par les pouvoirs publics, et dont on pourrait prévoir la limitation à 13 p. 100 maximum.

Communes : charges financières consécutives à la suppression de classes maternelles.

29. — 7 octobre 1980. — **M. Pierre Schiélé** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les conséquences financières qu'entraîne, notamment pour les communes rurales, la fermeture d'une classe maternelle en application des barèmes d'effectifs du ministère de l'éducation. Le licenciement de l'agent spécialisé des écoles maternelles, entraîné par la suppression de classe, a comme conséquence, dans le cas où l'agent n'était pas titulaire de son emploi (ce qui est souvent le cas dans les petites communes), le versement de l'allocation pour perte d'emploi prévue par le décret n° 75-256 du 16 avril 1975. Cette charge financière étant consécutive à une décision d'une administration d'Etat, il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun d'envisager une compensation financière au profit des communes en question et si le Gouvernement pourrait insérer, par voie d'amendement, le principe d'une telle compensation dans le projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales.

Organismes d'H. L. M. : garantie pécuniaire des communes.

30. — 7 octobre 1980. — **M. Jean Ooghe** rappelle à **M. le ministre du budget** que la caisse des prêts aux organismes d'habitations à loyers modérés, gérée par la caisse des dépôts et consignations, insère dans les contrats de prêts qu'elle accorde entre autres aux sociétés anonymes d'habitations à loyers modérés une clause par laquelle la collectivité garante s'engage, au cas où la société anonyme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la caisse des prêts, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement de l'imposition affectée à la garantie, ni exiger que la caisse des prêts discute au préalable avec la société défaillante. S'il s'avérait nécessaire « pour quelque motif que ce soit » d'engager cette procédure en cours d'année, les finances communales ne risqueraient-elles pas d'être profondément affectées non seulement par une trésorerie précaire ou inexistante, mais aussi par la menace d'un second prélèvement fiscal s'ajoutant aux impositions votées avec le budget primitif. Les sûretés conventionnelles préservant les intérêts de la collectivité, parmi lesquelles figure la communication au maire des comptes de gestion de la société, ne semble pas apporter tout apaisement à ce sujet. En conséquence il lui demande s'il ne considère pas cette clause comme excessive, la caisse des prêts ayant indiscutablement la responsabilité principale dans l'établissement de ces contrats; les mesures qu'il compte prendre pour que la garantie de la collectivité locale ne joue qu'à titre réellement exceptionnel.

Personnels départementaux au service de l'Etat.

31. — 7 octobre 1980. — **M. Jean Ooghe** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** la promesse de **M. le Premier ministre** d'étudier, à partir de 1979, la prise en charge par l'Etat de certains agents rétribués sur les budgets départementaux. Diverses études ont par le passé été annoncées, notamment en vue d'établir un plan de prise en charge progressive de ces personnels travaillant pour l'Etat. Or, l'aggravation des difficultés financières des départements appelle une réalisation rapide et concrète des promesses qui ont été faites et qui ne peuvent sans cesse être éludées. En conséquence, il lui demande de lui communiquer les conclusions des études complémentaires dont il est fait état dans la réponse à sa question écrite n° 31051 du 25 juillet 1979 (*Journal officiel* du 24 octobre 1979, débats parlementaires, Sénat) et de lui préciser les conséquences concrètes de cette étude pour chaque département.

Situation du lycée Marie-Curie à Sceaux.

32. — 7 octobre 1980. — **M. Anicet Le Pors** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation du lycée Marie-Curie à Sceaux pour la période de la rentrée 1980. En effet, la suppression effective de quatre classes (une terminale C, une terminale A, une seconde A et une quatrième) a des conséquences très inquiétantes: 1° des redoublants de terminale C sont réorientés en D ou doivent chercher un autre établissement, y compris privé; les effectifs dans les autres terminales augmentent: trente-cinq et trente-huit élèves. En quatre ans, les effectifs en terminale sont passés d'une moyenne de trente et un élèves par classe à trente-six; 2° la suppression d'une seconde A II fait que les deux autres secondes A sont également très chargées: trente-cinq et trente-huit élèves. Quant aux autres secondes leurs effectifs oscillent entre trente-cinq et trente-sept élèves. L'an prochain, si jamais pareille situation était maintenue la mise en route du tronc commun serait compromise. Par ailleurs, le regroupement en latin de deux classes conduit à un effectif de trente-neuf élèves; 3° la suppression de la quatrième fait que les trois quarts des quatrièmes ont plus de vingt-quatre élèves et que des regroupements sont opérés à ce niveau, dans des cours de langues. Le seuil de vingt-quatre élèves est de plus en plus dépassé en sixième. Cette situation se traduit par des postes d'enseignement supprimés et des heures supplémentaires imposées. C'est pourquoi il lui demande quelle mesure il compte prendre pour satisfaire les revendications des parents élèves, professeurs du lycée Marie-Curie de Sceaux, à savoir: la réouverture de la terminale C, avec possibilité pour les redoublants de passer de D en C; le rétablissement de la seconde supprimée, le retour à des effectifs de vingt-quatre élèves dans le collège (y compris en langues) et la diminution réelle des effectifs au lycée; le déblocage immédiat des demi-postes en anglais et en lettres afin d'assurer les heures nécessaires.

*Transports en commun:**prise en compte des vœux des associations d'usagers.*

33. — 7 octobre 1980. — **M. Albert Voilquin** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur l'intérêt des suggestions formulées par certains responsables d'associations s'intéressant aux transports en commun et à la dégradation des conditions imposées aux usagers (temps de parcours plus longs, correspondances non assurées, irrégularités). Il lui demande d'examiner la mise à l'étude de la construction d'une sorte d'autocars du rail au coût énergétique moins élevé que par route et permettant, avec une régularité possible, de ne pas encombrer davantage nos routes.

*Charvieu-Chavagneux (Isère):**extension du tarif préférentiel d'E. D. F.*

34. — 7 octobre 1980. — **M. Paul Jargot** expose à **M. le ministre de l'industrie** que la ville de Charvieu-Chavagneux (Isère) ne figure pas dans la liste des communes bénéficiant de la réduction des tarifs de l'électricité pour les usagers habitant des communes situées au voisinage de centrales électro-nucléaires (arrêté n° 80-22/A du 1^{er} avril 1980). Ceci alors que Charvieu-Chavagneux a subi et subit encore des charges résultant de la construction et du fonctionnement de la centrale du Bugey et qu'elle est située dans la zone d'influence de la centrale comme indiqué au plan particulier d'intervention diffusé par le préfet de l'Ain: commune soumise à des dispositions particulières en cas d'accident à caractère radiologique extérieur au site. Il lui demande, en conséquence, que la ville de Charvieu-Chavagneux soit incorporée dans la liste des communes bénéficiant d'un tarif préférentiel en raison de leur proximité de la centrale nucléaire du Bugey.

Exonération de la taxe de coresponsabilité pour certains producteurs de lait.

35. — 7 octobre 1980. — **M. Paul Jargot** demande à **M. le ministre de l'agriculture** que les producteurs de lait qui ne dépassent pas 150 000 litres et qui constituent la majorité des exploitants familiaux du département de l'Isère, soient exonérés de la taxe de coresponsabilité. En effet, une telle production n'est pas la cause des excédents, prétextes à la création de ladite taxe. Enfin 150 000 litres de lait représentent un minimum susceptible d'assurer le revenu d'une famille paysanne.

*Jeunes agriculteurs:**commercialisation de leur production.*

36. — 7 octobre 1980. — **M. Paul Jargot** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la situation dans laquelle se trouvent placés les jeunes agriculteurs qui ont investi pour leur installation, sur la base d'un plan de développement agréé par services du ministère, face aux réductions de surface de plantation de tabac et au non-achat par la S. E. I. T. A. de leur production de tabac blond. La même situation dramatique est celle des jeunes agriculteurs ayant investi dans l'élevage des veaux intégré ou non, confrontés au remboursement des prêts, à la réduction importante de la consommation et à la concurrence de veaux importés de pays où aucune législation n'existe sur l'utilisation des hormones. Il lui demande donc que des mesures soient prises au plus tôt pour aider ces jeunes agriculteurs à régler leurs annuités pour la part consécutive tant à la réduction des surfaces de tabac qu'aux effets de la campagne contre le veau français.

Investissements artisanaux de la région Nord-Pas-de-Calais.

37. — 7 octobre 1980. — **M. Roland Grimaldi** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les informations publiées par un quotidien du 25 septembre 1980, annonçant que la Banque populaire du Nord est contrainte par l'encadrement du crédit dont elle est l'objet, de suspendre à compter du 30 septembre, l'octroi des prêts à l'investissement artisanal régional. Il le prie de bien vouloir vérifier cette information et, dans l'affirmative, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer la continuité des investissements artisanaux de la région Nord-Pas-de-Calais. Il lui rappelle

que dans la vive compétition économique actuelle, les artisans ne peuvent différer leurs investissements sous peine de stagnation, que l'artisanat est créateur d'emplois, et que dans une région particulièrement touchée par le chômage, le développement des artisans doit être favorisé et encouragé.

Réunion de la conférence interrégionale.

38. — 7 octobre 1980. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer)** sur un article paru dans le n° 330 de la publication *Information Caraïbes*, sous le titre : « La conférence interrégionale existe-t-elle encore ». *I-car* rappelle que cette conférence était prévue comme devant être « la base du contrat pour le développement » ; or elle ne s'est pas réunie depuis octobre 1979 à Fort-de-France, et la réunion annoncée pour le premier trimestre 1980 aura lieu en Guyane. Il lui demande, en conséquence, quel sort les pouvoirs publics français réservent à cette conférence.

Création éventuelle d'un lycée international à la Guadeloupe.

39. — 7 octobre 1980. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer)** sur cet article paru dans le n° 330 de la revue *Information Caraïbes* : « On parlait en janvier 1979 de l'intention de la France de créer, dans cette dépendance anglophone de la Guadeloupe un lycée international. Un an et demi plus tard, le recteur Chaudet déclarait à *I-car* : « On verra cela quand les problèmes seront résolus dans l'académie (des Antilles-Guyane) ». Il lui demande à ce propos : 1° si ces rumeurs de création d'un lycée international sont fondées ; 2° dans l'affirmative, où en est le projet.

Allocation exceptionnelle : bénéficiaire.

40. — 7 octobre 1980. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur la récente décision des pouvoirs publics d'attribuer une allocation exceptionnelle de 150 francs aux bénéficiaires du fonds national de solidarité. Il apparaît que ceux qui perçoivent l'allocation aux adultes handicapés sont exclus de cette allocation. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures ses services envisagent de prendre pour remédier à cette situation.

Lenteur de la procédure judiciaire (cas particulier).

41. — 7 octobre 1980. — **Mme Cécile Goldet** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur la lenteur de la procédure judiciaire dans une affaire qui a bouleversé une famille : après la mort en prison, le 8 juillet 1979, d'un jeune garçon, due selon les termes de l'autorité militaire à un « réflexe autodestructif par pendaison », la famille a déposé plainte contre X, avec constitution de partie civile, pour non-assistance à personne en péril, le 26 octobre 1979. Alors que près d'un an s'est écoulé, le dossier d'instruction reste vide, l'autopsie n'a pas été rendue publique et aucune reconstitution n'a eu lieu à l'heure actuelle. Tout cela inquiète la famille qui se demande alors ce que cachent les contradictions, les silences, les embûches administratives auxquelles elle se heurte et qui ne demande rien d'autre que la vérité sur la mort d'un enfant. Elle lui demande de tout faire pour qu'enfin l'équivoque soit levée en permettant que commence l'instruction.

Sauvegarde de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

42. — 7 octobre 1980. — **M. Philippe Machefer** expose à **Mme le ministre des universités** la situation difficile que connaît la bibliothèque de documentation internationale contemporaine. Ce fonds remarquable sur les relations internationales au xx^e siècle est menacé de déperissement rapide alors qu'il représente pour les chercheurs français un incomparable instrument de travail. Il lui demande quelles mesures sont envisagées qui permettraient de préserver ce fonds.

Formation professionnelle : développement.

43. — 7 octobre 1980. — **M. Jacques Carat** fait part à **M. le Premier ministre** de son inquiétude quant à l'évolution de la politique gouvernementale en matière de formation professionnelle. A compter du 1^{er} juillet 1980, des instructions ont en effet été données aux délégations régionales à la formation professionnelle continue, afin qu'elles tiennent compte d'une réduction de 40 p. 100 des crédits relatifs à la rémunération des stagiaires. Cette mesure aura de graves conséquences et, en particulier, diminuera la capacité d'accueil des centres de formation. Certains seront même obligés de licencier du personnel. Cette nouvelle orientation est d'autant plus inquiétante que les organismes de formation, en particulier les associations régies par la loi de 1901, connaissent déjà des difficultés, les besoins allant croissant. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que les moyens mis à la disposition de la formation professionnelle continue soient enfin en rapport avec l'importance qu'elle a acquise et permettent même de lui donner plus d'ampleur.

Sécurité sociale : application de la loi.

44. — 7 octobre 1980. — **M. Roland du Luart** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur l'application de la loi n° 79-1130 du 28 décembre 1979 relative au maintien des droits en matière de sécurité sociale de certaines catégories d'assurés. Il lui fait remarquer qu'aux termes de la présente loi, à l'issue de la période de douze mois pendant laquelle les catégories d'assurés visés restent gratuitement couverts, les intéressés doivent recourir à l'assurance personnelle maladie-maternité et payer la cotisation afférente. Il est prévu que cette cotisation pourra être prise en charge par les caisses d'allocations familiales et l'aide sociale, pour tout ou partie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si la parution des décrets, fixant les modalités de cette prise en charge, est imminente car actuellement la loi indique seulement que l'intervention de l'aide sociale se fera sans que soient mises en jeu les règles relatives à l'obligation alimentaire.

Généralisation de l'indemnité de chômage des jeunes primo-demandeurs d'emploi.

45. — 7 octobre 1980. — **M. Pierre Vallon** expose à **M. le ministre du travail et de la participation** qu'un examen attentif des conditions d'attribution de l'allocation forfaitaire de chômage aux jeunes primo-demandeurs d'emploi, répertoriées dans la convention du 27 mars 1979 conclue dans le cadre de la loi n° 79-32 du 16 janvier 1979, fait apparaître que les jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas pu accéder à un niveau suffisant d'enseignement ou de formation professionnelle en sont privés, sauf dans quelques cas particuliers : aussi, est-il quelque peu paradoxal de constater que le seul moyen restant à la disposition de ces jeunes pour bénéficier d'une indemnisation consisterait, éventuellement, à se faire condamner à une peine de prison, puisque les anciens détenus bénéficient, eux, de l'allocation forfaitaire sans avoir à justifier d'une quelconque qualification. Il demande en conséquence, devant cette situation usuelle, si le Gouvernement entend, à défaut d'accord entre les partenaires sociaux, proposer au vote du Parlement un projet de loi tendant à indemniser le chômage de l'ensemble des jeunes primo-demandeurs d'emploi sans écarter ceux qui n'ont pas eu la chance d'obtenir un diplôme ou de bénéficier d'une formation professionnelle.

Relations du public avec la poste.

46. — 7 octobre 1980. — **M. Pierre Vallon** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion** de bien vouloir lui préciser quelles innovations il envisage de mettre en application afin d'améliorer les relations du public avec la poste compte tenu notamment des nouveaux matériels de bureau existant sur le marché. Il demande également si des expériences pilotes sont prévues dans un certain nombre de départements concernant le libre service financier et le libre service affranchissement.

Développement des banques de données françaises.

47. — 7 octobre 1980. — **M. Pierre Vallon** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion** de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre tendant à promouvoir le développement des informations directement utilisables des trois banques de données françaises, lesquelles livrent à l'heure actuelle beaucoup plus de données bibliographiques obligeant ainsi les utilisateurs français à s'adresser, dans de nombreux cas, aux banques de données américaines.

Clubs Microtel : bilan.

48. — 7 octobre 1980. — **M. Pierre Vallon** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion** de bien vouloir établir un bilan de l'application d'une initiative de la direction générale des télécommunications, laquelle favorise à travers les Clubs Microtel le prêt de micro-ordinateur à un groupe d'élèves constitué. Il lui demande notamment de bien vouloir lui préciser quel est le nombre d'élèves et de personnes adultes qui ont déjà pu être touchés par cette expérience.

Utilisation de micro-ordinateurs dans les lycées : bilan.

49. — 7 octobre 1980. — **M. Pierre Vallon** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir établir un premier bilan de la mise en service et de l'utilisation dans les lycées de micro-ordinateurs servant à l'initiation des élèves au maniement des techniques informatiques.

Utilisation du temps d'antenne réservé aux formations politiques.

50. — 7 octobre 1980. — **M. François Collet** expose à **M. le Premier ministre** que le jeudi 2 octobre 1980 à 19 h 45 le parti socialiste a bénéficié des antennes de T.F. 1 dans le cadre de la tribune politique, et que les téléspectateurs ont pu assister à une émission publicitaire d'un quart d'heure destinée au lancement d'un quotidien. Il lui demande si une telle utilisation du temps réservé aux formations politiques sur les ondes nationales est bien conforme à la réglementation en vigueur.

Couverture sociale des agriculteurs.

51. — 7 octobre 1980. — **M. Albert Voilquin** demande à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale**, afin d'éviter d'aggraver encore le manque à gagner de nombreux agriculteurs, que le taux d'augmentation des cotisations sociales des non-salariés ne dépasse pas la progression de leurs revenus. Il insiste à nouveau pour que les conjoints d'exploitants puissent bénéficier de leur retraite, à temps plein, à soixante ans. Il demande que soit réexaminée la possibilité du maintien des allocations familiales pour les enfants de plus de vingt ans poursuivant des études supérieures.

Modification de la loi sur les loyers.

52. — 7 octobre 1980. — **M. Albert Voilquin** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur ce qui lui paraît constituer une anomalie, sinon une inégalité : il semble, en effet, qu'un décret paru au *Journal officiel* du 21 septembre soit venu transformer l'article 38 de la loi du 1^{er} septembre 1948 sur les loyers, ce qui semble anormal, une loi seule pouvant en modifier une autre. Il serait heureux d'avoir tout apaisement à ce propos.

Bondy : suites réservées à une agression.

53. — 7 octobre 1980. — **M. Claude Fuzier** rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** les événements qui se sont produits à Bondy en juin dernier au cours desquels un jeune Algérien avait été agressé par un commando qui, deux jours après, tentait d'incendier un bâtiment H. L. M. Antenne 2 ayant présenté, dans une énumération des actions concrètes conduites par le ministère de l'intérieur contre

les néo-nazis, l'affaire de Bondy comme ayant eu une suite positive, qui ne pourrait être que l'arrestation des coupables, **M. Claude Fuzier**, n'ayant aucune information à ce sujet malgré les deux plaintes qu'il avait déposées, demande en conséquence : 1° si les coupables ont été retrouvés et arrêtés ; 2° quelles suites judiciaires ont été données.

Dates de versement des retraites complémentaires.

54. — 7 octobre 1980. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre du budget** s'il est normal qu'à la suite d'un accord intervenu entre des organisations d'employeurs et de salariés une caisse mutuelle de retraites complémentaires puisse décider que les versements trimestriels soient désormais « considérés » (*sic*) comme étant payés d'avance et non plus à terme échu. Il attire son attention sur le fait qu'une telle décision entraîne la suppression d'un versement trimestriel dans l'année au cours de laquelle la caisse mutuelle a pris la décision. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter que les bénéficiaires de telles retraites complémentaires soient lésés par ce type d'accord entre organisations d'employeurs et de salariés.

Commission tripartite : reprise du dialogue.

55. — 7 octobre 1980. — **M. Henri Caillavet** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur la fin de non-recevoir définitive dont le Gouvernement a fait preuve en s'opposant le 10 septembre dernier au rapport de la commission tripartite sur les pensions de guerre et d'invalidité. Il s'étonne que les travaux de cette commission où les dix parlementaires et les représentants des anciens combattants et victimes de guerre étaient d'accord avec l'administration, notamment du budget, pour constater un retard de 14,26 p. 100 des pensions, soient ainsi tenus en dérision. Il lui demande quelles propositions le Gouvernement compte faire pour que le dialogue reprenne avec la commission tripartite.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires.

PREMIER MINISTRE

N^{os} 19262 François Schleiter ; 21863 René Tinant ; 21980 Adolphe Chauvin ; 22441 Roger Poudonson ; 22830 Paul Guillard ; 23360 René Chazelle ; 23729 Dominique Pado ; 23751 Jean Cauchon ; 23784 Henri Caillavet ; 24450 Michel Labèguerie ; 24509 Jean-Pierre Blanc ; 25193 Henri Caillavet ; 25369 Jacques Carat ; 25512 Georges Treille ; 25886 Rémi Herment ; 26455 Edouard Le Jeune ; 26522 Daniel Millaud ; 26668 Louis Longequeue ; 27048 Francis Palmero ; 27306 Roger Poudonson ; 27720 P. Ceccaldi-Pavard ; 27733 Jacques Coudert ; 27844 Louis Longequeue ; 28561 Roger Poudonson ; 28705 Louis Longequeue ; 29197 Bernard Parmantier ; 29499 Jean Lecanuet ; 29522 Rémi Herment ; 29530 Francis Palmero ; 29633 Jean Francou ; 29639 Louis Jung ; 29665 Pierre Vallon ; 29856 René Tinant ; 29907 Louis Le Montagner ; 29913 Charles Ferrant ; 29943 Brigitte Gros ; 30224 Pierre Schiélé ; 30867 Roger Poudonson ; 30992 Henri Caillavet ; 31461 Paul Malassagne ; 31875 Léon Jozeau-Marigné ; 32134 Roger Poudonson ; 32251 Maurice Janetti ; 32838 Guy Schmaus ; 32907 Bernard Parmantier ; 33163 Paul Jargot ; 33596 Philippe Machefer ; 33736 Jean Cluzel ; 33862 André Fosset ; 33916 René Billères ; 33942 P. Ceccaldi-Pavard ; 33989 Georges Treille ; 34018 Pierre Louvot ; 34040 Jean Cauchon ; 34147 Victor Robini ; 34163 René Chazelle ; 34357 Roger Poudonson ; 34597 Louis Longequeue ; 34692 Louis Longequeue ; 34701 Jean-Pierre Blanc ; 34763 Louis Longequeue ; 34764 Louis Longequeue.

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre.

N^{os} 28199 Marcel Rudloff ; 32534 Marcel Gargar ; 33881 Jean Sauvage ; 34040 J.-P. Cantegrit ; 34969 Charles de Cuttoli.

Industries agricoles et alimentaires.

N^{os} 31076 Georges Daonia ; 31647 Marcel Gargar ; 32032 Maurice Janetti ; 32227 Edouard Le Jeune ; 33101 Camille Vallin ; 33354 Pierre Vallon ; 33420 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 33421 Auguste Chupin ;

33471 René Jager; 33661 Raoul Vadepiéd; 33698 François Duban-
chet; 33791 Gérard Ehlers; 33828 Louis Virapoullé; 34356 Gilbert
Belin.

Formation professionnelle.

N^{os} 32369 Paul Sermy; 33119 Jean Sauvage; 33872 Georges
Lombard.

FAMILLE ET CONDITION FEMININE

N^{os} 30710 Roger Boileau; 32167 Robert Laucournet; 33264 Pierre
Vallon; 34014 Cécile Goldet; 34152 Cécile Goldet; 34237 Jean
Cluzel; 34898 André Méric; 34937 Cécile Goldet.

AFFAIRES ETRANGERES

N^{os} 31555 Noël Berrier; 32444 Emile Didier; 32645 Bernard
Lemarie; 33709 Jean Desmarests; 33760 Henri Caillavet; 33769 Gilbert
Belin; 33827 Louis Virapoullé; 34124 Paul d'Ornano; 34431 Jean-
Pierre Cantegrit; 34580 René Jager; 34826 Philippe Machefer;
34964 Albert Voilquin.

AGRICULTURE

N^{os} 20159 Hubert Peyou; 20397 B. de Hauteclocque; 20785 Jean
Francou; 20916 Michel Moreigne; 20975 Jean Cluzel; 21309 Jean
Cauchon; 21310 Maurice PrevotEAU; 22145 Jean Cluzel; 22163 Henri
Caillavet; 23171 Roger Poudonson; 23299 Jean Desmarests; 25139
Roger Poudonson; 25217 Jacques Eberhard; 25435 Serge Mathieu;
26482 Ch. Ed. Lenglet; 28053 Michel Moreigne; 28247 Hubert Peyou;
28371 Michel Moreigne; 29037 Jean Cluzel; 29079 René Tinant;
29093 Jean Cauchon; 29112 Francis Palmero; 29147 Guy Robert;
29420 Michel Moreigne; 30605 Louis Minetti; 30884 Louis Minetti;
31057 Henri Caillavet; 31280 Ch. Ed. Lenglet; 31467 Jean Cluzel;
31819 Jean Béranger; 31820 Louis Minetti; 31937 Louis Minetti;
32099 Jean Cauchon; 32348 Daniel Millaud; 32563 J.-F. Pintat;
32828 Henri Caillavet; 33440 Pierre Tajan; 33451 Ch. Zwickert;
33462 René Tinant; 33467 J.-P. Blanc; 33469 Raymond Bouvier;
33475 Edouard Le Jeune; 33491 Pierre Salvi; 33493 René Tinant;
33505 Jacques Thyraud; 33510 Francis Palmero; 33512 Francis Pal-
mero; 33537 Jean Cluzel; 33535 Jean Desmarests; 33605 Jean Garcia;
33621 Jean Francou; 33625 Jean Gravier; 33693 Auguste Chupin;
33701 Pierre Tajan; 33704 Albert Voilquin; 33775 Michel Moreigne;
33803 André Méric; 33813 Philippe Machefer; 33821 Franck Sérus-
clat; 33830 Hubert d'Andigné; 33854 Jean Cauchon; 33898 Roger
Boileau; 33899 Roger Boileau; 33900 Paul Séramy; 33901 André
Rabineau; 33951 Henri Caillavet; 33967 Robert Guillaume; 33996
René Tinant; 34041 Henri Caillavet; 34061 Paul Girod; 34095 Edouard
Le Jeune; 34126 André Méric; 34127 André Méric; 34450 Henri
Caillavet; 34491 P. Ceccaldi-Pavard; 34496 Henri Caillavet; 34526
Ch. E. Lenglet; 34559 Claude Fuzier; 34570 Guy Robert; 34614 Mau-
rice Janetti; 34677 René Chazelle; 34702 J.-P. Blanc; 34737 Guy
Robert; 34802 Michel Moreigne; 34830 Philippe Machefer; 34861
Jean Cauchon; 34923 Jean Cauchon; 34967 Jean-Paul Hamman;
34972 Francis Palmero; 34975 Hubert d'Andigné.

ANCIENS COMBATTANTS

N^{os} 34594 Roger Poudonson; 34886 Fernand Lefort.

BUDGET

N^{os} 18886 Paul Jargot; 19607 Roger Poudonson; 19871 Jacques
Thyraud; 20064 Henri Caillavet; 20260 Edouard Bonnefous;
20402 Pierre Perrin; 20968 Francis Palmero; 21090 Pierre Vallon;
21158 Jean Colin; 21198 Michel Miroudot; 21224 Henri Caillavet;
22181 Maurice Schumann; 22323 Henri Caillavet; 22364 Raoul
Vadepiéd; 22594 Jacques Braconnier; 22738 Jean Cluzel; 22739 Jean
Cluzel; 22860 Jacques Genton; 22931 Georges Berchet; 23269 Charles
Zwickert; 23311 Léon Jozeau-Marigné; 23773 Pierre Jeambrun;
23905 Irma Rapuzzi; 23987 Paul Guillard; 24033 Jean Cauchon;
24148 Marcel Gargar; 24256 Roger Poudonson; 24352 J.-Bernard
Mousseaux; 24461 Hubert d'Andigné; 24466 Alfred Gerin;
24718 Jacques Chaumont; 24804 Jean Chamant; 25207 Jacques
Chaumont; 25242 Jean Colin; 25297 Jean Sauvage; 25352 Pierre Noé;
25396 Roger Poudonson; 25397 Roger Poudonson; 25419 André
Rabineau; 25489 Jean Cauchon; 25525 Jean Cauchon; 25540 Ch. Ed.
Lenglet; 25639 Henri Caillavet; 25650 Serge Mathieu; 25746 René
Ballayer; 25860 Raymond Marcellin; 27366 Abel Sempé; 29213 Jean
Cauchon; 30130 Bernard Legrand; 30350 Jacques Eberhard;
30911 Paul Jargot; 31143 Pierre Vallon; 31378 Georges Dagonia;

31841 Pierre Salvi; 31876 Paul Guillard; 32110 Georges Treille;
32149 Francis Palmero; 32187 André Méric; 32228 Edouard Le Jeune;
32314 André Bohl; 32353 Charles Zwickert; 32409 Pierre Bouneau;
32418 Kléber Malecot; 32523 P. Ch. Taittinger; 32528 André Fosset;
32621 André Fosset; 32649 Josy Moinet; 32724 Georges Treille;
32790 Abel Sempé; 32840 André Bohl; 32878 Paul Malassagne;
32884 Francis Palmero; 32904 Gustave Héon; 33038 Paul Kaus;
33083 Robert Pontillon; 33106 Pierre Tajan; 33146 Jacques Bracon-
nier; 33153 Félix Ciccolini; 33252 Bernard Hugo; 33280 Francis
Palmero; 33315 Bernard Lemarie; 33353 Pierre Salvi; 3680 Michel
Crucis; 33750 Paul Girod; 33779 Roger Poudonson; 33816 Rémi Her-
ment; 33839 Jacques Braconnier; 33840 Jacques Braconnier;
33889 Charles de Cuttoli; 33948 Robert Schwint; 34017 Francis
Palmero; 34054 Francis Palmero; 34093 Georges Lombard;
34108 Raymond Bouvier; 34145 Christian Poncelet; 34146 Francis
Palmero; 34338 Josy Moinet; 34346 Joseph Raybaud; 34363 Henri
Caillavet; 34369 Serge Mathieu; 34402 Edouard Le Jeune; 34407 Jean
Francou; 34424 Paul Girod; 34441 Guy Schmaus; 34455 Roger
Poudonson; 34457 Joseph Raybaud; 34481 Maurice Janetti;
34483 Jacques Braconnier; 34489 Jean Geoffroy; 34490 Charles
de Cuttoli; 34540 Bernard Lemarie; 34548 Gustave Héon;
34565 Hubert Peyou; 34575 Pierre Louvot; 34583 Louis Minetti;
34591 Roger Quilliot; 34731 Pierre Vallon; 34738 Jean Gravier;
34749 Raymond Courrière; 34798 Maurice Janetti; 34811 Georges
Spénale; 34814 Roger Poudonson; 34832 Auguste Chupin; 34857 Jean
Francou; 34867 Roger Boileau; 34907 Jacques Braconnier;
34919 Jacques Braconnier; 34920 Jacques Braconnier; 34921 Jacques
Braconnier; 34922 Jacques Braconnier; 34943 Robert Schwint;
34950 Marcel Mathy; 34959 Rémi Herment.

COMMERCE ET ARTISANAT

N^{os} 20195 Roger Poudonson; 20834 Kléber Malecot; 21992 Jean
Cluzel; 23079 Roger Poudonson; 23742 René Jager; 23744 Jean
Francou; 23978 Paul Jargot; 24482 Hubert d'Andigné; 25001 Ray-
mond Bouvier; 25044 Jean-Marie Rausch; 25379 Roger Poudonson;
25516 Jean-Marie Rausch; 25942 Jean Cluzel; 27334 Jean Cluzel;
28196 Jacques Mossion; 29731 Paul Jargot; 29849 Raoul Vadepiéd;
30997 Christian Poncelet; 31479 René Jager; 31482 Guy Robert;
31485 Daniel Millaud; 31529 Charles Ferrand; 31534 Auguste Chupin;
31545 Jean Cauchon; 31656 Jean-Pierre Blanc; 31671 Raymond Marcel-
lin; 32394 Jean Francou; 33049 Adrien Gouteyron; 33390 Pierre
Vallon; 33391 Pierre Vallon; 33618 André Fosset; 33734 Jean-Pierre
Blanc; 33923 Roger Poudonson; 34031 Jean Cauchon;
34106 Pierre Ceccaldi-Pavard; 34107 Raymond Bouvier; 34109 André
Bohl; 34136 Jean Cluzel; 34229 Roger Boileau; 34630 Serge Boucheny;
34706 Raymond Bouvier; 34782 Jean-Marie Rausch.

COMMERCE EXTERIEUR

N^{os} 30039 Henri Caillavet; 33473 René Jager; 33534 Philippe
Machefer; 33630 Edouard Le Jeune; 33632 Louis Le Montagner;
33634 Georges Lombard; 33642 Jacques Mossion; 33659 René Tinant;
33699 François Duban-
chet; 33700 François Duban-
chet; 33718 Charles
Zwickert; 33731 Raymond Bouvier; 33844 Roger Boileau; 33857 Jean
Cauchon; 33875 Roger Poudonson; 33878 André Rabineau; 33879
André Rabineau; 34112 Jean-Pierre Blanc; 34273 Auguste Chupin;
34341 Charles Ferrant; 34558 Francisque Collomb; 34562 Christian
Poncelet.

CULTURE ET COMMUNICATION

N^{os} 26548 Claude Fuzier; 28232 Hubert Martin; 30157 Marcel
Gargar; 30627 Claude Fuzier; 30866 Roger Poudonson; 31037 Guy
Schmaus; 31472 Camille Vallin; 31975 Guy Schmaus; 33349 Pier-
Christian Taittinger; 33441 Henri Caillavet; 33455 Pierre Vallon;
33831 Pierre Croze; 33978 Francis Palmero; 34178 Pierre Vallon;
34183 Pierre Vallon; 34305 Francis Palmero; 34746 Philippe de
Bourgoing; 34884 Emile Durieux; 34951 Robert Pontillon.

DEFENSE

N^{os} 22127 Jean Francou; 23370 Francis Palmero; 25588 Serge
Boucheny; 29982 Albert Voilquin; 34464 Louis Longueue; 34571
Pierre Jeambrun; 34690 Louis Longueue; 34775 René Tinant.

ECONOMIE

N^{os} 19148 Roger Poudonson; 20983 Louis Jung; 21219 Pierre
Tajan; 21249 Louis Brives; 21433 Jean Cauchon; 22388 Roger
Poudonson; 22620 Roger Poudonson; 23173 Roger Poudonson;
23174 Roger Poudonson; 23400 Roger Poudonson; 23471 Roger Pou-

donson; 23623 André Barroux; 23749 François Dubanchet; 24048 Roger Poudonson; 24049 Roger Poudonson; 24730 Roger Poudonson; 25099 Jean Francou; 25442 René Ballayer; 25537 Christian de la Malène; 26345 Raymond Bourguine; 26895 Pierre Vallon; 27269 Francis Palmero; 27317 Charles-Edmond Lenglet; 27350 Claude Fuzier; 28181 Henri Caillavet; 28229 Christian Poncelet; 29183 Louis Le Montagner; 30028 Serge Mathieu; 30701 André Bohi; 30833 Daniel Millaud; 31084 Jean-François Pintat; 31772 Claude Fuzier; 31943 Francisque Collomb; 32088 Jacques Mossion; 32793 Claude Fuzier; 32876 Christian Poncelet; 32882 Francis Palmero; 33638 Daniel Millaud; 33651 Guy Robert; 33695 Francisque Collomb; 33739 Claude Fuzier; 33794 Claude Fuzier; 33796 Claude Fuzier; 34027 André Fosset; 34075 Adrien Gouteyron; 34252 Jean Bénard Mousseaux; 34274 André Bohl; 34295 Louis Le Montagner; 34301 Kléber Malécot; 34377 André Fosset; 34403 Edouard Le Jeune; 34410 Jean Cauchon; 34445 Jean Cluzel; 34446 Jean Cluzel; 34524 Claude Fuzier; 34539 Jacques Mossion; 34642 Jean Varlet; 34658 Paul Jargot; 34713 Jean Francou; 34816 Louis Jung; 34908 Roger Poudonson; 34913 Michel Moreigne.

EDUCATION

N°s 29970 Camille Vallin; 30029 Serge Mathieu; 32439 Jean Chérioux; 33317 Paul Guillard; 33586 Roger Quilliot; 33940 Pierre Ceccaldi-Pavard; 33941 Pierre Ceccaldi-Pavard; 33957 Jean Cluzel; 34011 Jean Ooghe; 34259 René Chazelle; 34473 Pierre Vallon; 34494 Adrien Gouteyron; 34505 Bernard Parmantier; 34588 Pierre Vallon; 34616 Hélène Luc; 34656 Jacques Eberhard; 34734 Danielle Bidard; 34819 Hélène Luc; 34902 Jean Colin.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

N°s 21522 Jean Cluzel; 22498 Jacques Thyraud; 24082 André Bohl; 24193 Bernard Legrand; 24588 François Dubanchet; 25142 Louis Longequeue; 25174 Jean Gravier; 25380 Roger Poudonson; 25381 Roger Poudonson; 25382 Roger Poudonson; 25527 Jean-Pierre Blanc; 25809 Edouard Le Jeune; 27441 Henri Caillavet; 27452 Claude Fuzier; 27567 Henri Caillavet; 28117 Jean-Pierre Blanc; 29085 Louis Jung; 29243 Claude Fuzier; 29496 Charles Ferrant; 29497 Charles Ferrant; 29954 Philippe Machefer; 31105 Roger Poudonson; 31418 Francis Palmero; 32367 Louis Virapoullé; 32720 Francis Palmero; 32816 Guy Schmaus; 33147 Michel Darras; 33293 Pierre Noé; 33370 Pierre Noé; 33674 Maurice Janetti; 33748 James Marson; 33777 Philippe Machefer; 34034 Raymond Bouvier; 34101 Jean Ooghe; 34311 André Rabineau; 34324 René Tinant; 34409 Jean Colin; 34626 Roger Poudonson; 34693 Charles de Cuttoli; 34725 Jean Cluzel; 34728 Jean Cluzel; 34730 Georges Treille; 34758 Pierre Noé; 34792 Serge Mathieu; 34835 Marcel Rudloff; 34918 Bernard Hugo; 34935 Jean Cluzel; 34936 Jean Cluzel.

INDUSTRIE

N°s 20671 André Méric; 20944 Francis Palmero; 21478 Pierre Vallon; 22564 Paul Jargot; 22773 Roger Poudonson; 22820 Jean-Pierre Blanc; 22851 Edouard Le Jeune; 23097 André Bohl; 24000 Roger Poudonson; 24001 Roger Poudonson; 24229 Roger Poudonson; 24419 Fernand Lefort; 24472 Roger Poudonson; 24582 Francis Palmero; 24782 Jean Sauvage; 24919 Roland du Luart; 24924 Pierre Labonde; 25143 Paul Jargot; 25227 Jean Cauchon; 25314 Louis Longequeue; 25411 Hubert d'Andigné; 25432 Michel Chauty; 25517 Louis Le Montagner; 25544 Joseph Yvon; 25848 Gérard Ehlers; 26177 Franck Sérusclat; 26743 Francis Palmero; 27016 Georges Spénale; 27271 Raymond Marcellin; 27840 François Dubanchet; 27851 Jean-Marie Rausch; 27888 Jacques Chaumont; 28007 Roger Poudonson; 28269 Louis Le Montagner; 28270 Daniel Millaud; 28380 Guy Schmaus; 28402 Jacques Eberhard; 28620 Jean Francou; 28649 Jean Cluzel; 28785 Camille Vallin; 29048 Jean Cluzel; 29049 Jean Cluzel; 29209 Fernand Lefort; 29295 André Bohl; 29316 Jean-Marie-Rausch; 29487 Roger Poudonson; 29566 Paul Jargot; 29581 Guy Schmaus; 29893 Maurice PrévotEAU; 30105 Pierre-Christian Taittinger; 31317 François Dubanchet; 31355 Marcel Debarge; 31450 Jacques Eberhard; 31909 Louis Minetti; 32275 Georges Spénale; 32283 Anicet Le Pors; 32306 Edouard Le Jeune; 32630 Pierre-Christian Taittinger; 32820 Roger Poudonson; 33008 Jacques Eberhard; 33135 André Fosset; 33144 Anicet Le Pors; 33185 Anicet Le Pors; 34243 Paul Jargot; 34280 François Dubanchet; 34282 André Fosset; 34284 René Jager; 34287 Pierre Ceccaldi-Pavard; 34313 André Rabineau; 34319 Paul Séramy; 34418 Jean-Pierre Blanc; 34750 Francis Palmero; 34876 Jean Garcia; 34888 Pierre Jeambrun; 34970 Pierre-Christian Taittinger.

Petite et moyenne industrie.

N° 23147 Roger Poudonson.

INTERIEUR

N°s 19665 Georges Lombard; 20741 Adolphe Chauvin; 20783 J.-Marie Girault; 21813 J.-Marie Rausch; 23150 Pierre Vallon; 23414 Louis Jung; 24226 Roger Boileau; 25390 Roger Poudonson; 25745 André Bohl; 26168 Jean Colin; 26445 Roger Poudonson; 27559 Franck Sérusclat; 28683 Michel Giraud; 28927 Francis Palmero; 29687 Henri Caillavet; 30436 Philippe de Bourgoing; 30711 Paul Kauss; 30917 Henri Caillavet; 31271 Marcel Rosette; 31801 Rémi Herment; 31920 Alfred Gérin; 32406 Roger Poudonson; 32639 Paul Kauss; 32646 Cécile Goldet; 32689 Bernard Legrand; 32939 Henri Caillavet; 33260 Rolande Perlican; 33282 Henri Caillavet; 33359 Jean Ooghe; 33495 Louis Longequeue; 33926 Paul Kauss; 33928 Jean Natali; 34076 Henri Caillavet; 34195 Pierre Schiele; 34467 Paul Girod; 34504 J.-F. Pintat; 34723 Cécile Goldet; 34805 Louis Longequeue; 34966 Charles Pasqua; 34974 Louis Longequeue.

Départements et territoires d'outre-mer.

N°s 18844 Albert Pen; 24888 Daniel Millaud; 25236 Albert Pen; 28847 Albert Pen; 29201 Albert Pen; 30334 Albert Pen; 31377 Georges Dagonia; 31393 Claude Fuzier; 31394 Claude Fuzier; 33256 Marcel Gargar; 34247 Francis Palmero; 34579 Lionel Cherrier.

JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

N°s 33227 Jean-Marie Bouloux; 33705 Guy Robert; 34740 Jacques Bialski; 34777 Pierre Vallon; 34778 Pierre Vallon; 34779 Pierre Vallon; 34780 Pierre Vallon.

JUSTICE

N°s 34352 Raymond Courrière; 34454 Roger Poudonson; 34753 Jean Cluzel; 34795 Jean Béranger; 34822 Bernard Legrand; 34852 Louis Le Montagner; 34884 Bernard Barbier; 34980 Henri Caillavet; 34981 Henri Caillavet.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ET TELEDIFFUSION

N°s 32659 Roger Poudonson; 33281 Henri Caillavet.

SANTE ET SECURITE SOCIALE

N°s 24705 Louis Longequeue; 25215 Guy Schmaus; 26006 André Bohl; 26255 Roland du Luart; 27368 Roger Boileau; 27864 Roger Boileau; 27907 Maurice PrévotEAU; 28442 Jean-Marie Bouloux; 28507 Jean-Pierre Cantegrit; 28512 Jacques Braconnier; 28651 Jean Cluzel; 29177 Jean Cluzel; 29207 Henri Caillavet; 29686 Henri Caillavet; 29885 Pierre Schiélé; 29948 Francis Palmero; 29995 Jean Sauvage; 30014 Raymond Bouvier; 30019 Pierre Vallon; 30555 Charles Zwickert; 30617 Michel Moreigne; 30815 Jean Cauchon; 30905 Henri Goetschy; 30918 Henri Caillavet; 30978 Henri Caillavet; 31042 Jean Chérioux; 32232 Roger Poudonson; 31248 Marie-Claude Beaudeau; 31297 Pierre-Christian Taittinger; 31459 Anicet Le Pors; 31595 Albert Pen; 31631 Pierre Vallon; 31731 Jean-Pierre Cantegrit; 31737 Francis Palmero; 31744 André Rabineau; 31751 Noël Berrier; 31781 Jean-Pierre Cantegrit; 31325 Jean Cluzel; 31881 Adrien Gouteyron; 32017 Joseph Yvon; 32034 Roger Poudonson; 32035 Roger Poudonson; 32072 Pierre Ceccaldi-Pavard; 32104 Raymond Bouvier; 32139 Georges Dagonia; 32153 Camille Vallin; 32365 Louis Virapoullé; 32366 Louis Virapoullé; 32395 André Fosset; 32397 Jean Cauchon; 32445 Jean Cluzel; 32473 Raymond Dumont; 32490 Henri Goetschy; 32493 Louis Jung; 32504 Jacques Mossion; 32508 Guy Robert; 32516 René Tinant; 32543 Jean Francou; 32544 Louis Le Montagner; 32557 Jean-Pierre Cantegrit; 32634 Serge Mathieu; 32734 Marcel Debarge; 32735 Henri Caillavet; 32777 Francis Palmero; 32821 Roger Quilliot; 32824 Pierre Croze; 32868 Tony Larue; 32895 Jean Chérioux; 32914 Louis Minetti; 32934 Jean Cluzel; 32940 Roger Quilliot; 32943 Rolande Perlican; 32972 Charles Ferrant; 33007 Marie-Claude Beaudeau; 33080 Pierre Perrin; 33143 Victor Robini; 33167 Roger Poudonson; 33174 Philippe Machefer; 33205 François Dubanchet; 33238 Bernard Hugo; 33270 Christian Poncelet; 33276 Charles-Edmond Lenglet; 33299 Charles de Cuttoli; 33308 Charles Ferrant; 33340 Pierre Vallon; 33371 Jean Chérioux; 33392 Pierre Vallon; 33402 Philippe Machefer; 33403 Jacques Braconnier; 33457 Pierre Vallon; 33461 René Tinant; 33544 Claude Fuzier; 33548 Claude Fuzier; 33571 Henri Caillavet; 33594 Serge Mathieu; 33599 Jacques Carat; 33678 Roger Quilliot; 33753 Guy Schmaus; 33759 Maurice Janetti; 33776 Victor Robini; 33782 Marcel Gargar; 33851 Jean Cauchon; 33918 André Méric; 33954 Danielle Bidard; 33974 Jean Colin; 33997 René Tinant; 33998 René Tinant; 34003 André Rabineau; 34019 Roger Poudonson; 34080 Pierre Vallon; 34088 Jean-Marie Rausch; 34094 Louis Le Montagner; 34098 Louis Jung; 34148 Maurice Schumann; 34161 Roland Grimaldi; 34172 Léon Jozeau-Marigné; 34177 Joseph Yvon; 34181 Pierre Vallon; 34191 Pierre Vallon; 34192 René Tinant; 34209 Georges Lombard; 34210 Louis Le Montagner; 34221 Jean Cauchon; 34223 Raymond Bouvier; 34224 Raymond Bouvier; 34226 Jean-Marie Bouloux; 34233 René Ballayer; 34236 Philippe Machefer; 34248 André Rabineau; 34253 Guy Robert; 34261 Félix Ciccolini; 34272 Gérard

Ehlers; 34276 Jean-Pierre Blanc; 34294 Louis Le Montagner; 34307 Roger Poudonson; 34316 Guy Robert; 34327 Georges Treille; 34336 Josy Moinet; 34337 Josy Moinet; 34347 Pierre Vallon; 34359 Georges Berchet; 34371 Franck Sérusclat; 34381 Pierre Vallon; 34386 Pierre Vallon; 34419 Jean-Pierre Blanc; 34421 René Ballayer; 34422 Pierre Vallon; 34423 André Bohl; 34433 René Chazelle; 34438 Charles de Cuttoli; 34443 Jean Cluzel; 34453 Serge Mathieu; 34468 France Lechenault 34553 Adolphe Chauvin; 34557 Jean Colin; 34563 Gérard Ehlers; 34566 Jean-Pierre Cantegrit; 34631 Jacques Bialski; 34637 Serge Boucheny; 34648 Louis de la Forest; 34681 Jean Ooghe; 34720 Paul Séramy; 34733 Danielle Bidard; 34739 Philippe Machefer; 34745 Robert Schwint; 34747 Philippe de Bourgoing; 34748 Michel Giraud; 34755 Charles Ferrant; 34761 Franck Sérusclat; 34765 Noël Berrier; 34783 Jean-Marie Rausch; 34786 Daniel Millaud; 34789 Christian de La Malène; 34794 Guy Schmaus; 34804 Charles de Cuttoli; 34809 Charles-Edmond Lenglet; 34812 Maurice Janetti; 34813 Jean Cluzel; 34853 Edouard Le Jeune; 34859 Jean Colin; 34864 Jean Cauchon; 34865 Raymond Bouvier; 34870 Jean-Marie Bouloux; 34871 Jean-Pierre Blanc; 34872 André Bohl; 34873 René Ballayer; 34874 Pierre Ceccaldi-Pavard; 34883 Robert Schwint; 34896 Pierre Noé; 34900 Jean Colin; 34904 Jean Francou; 34915 Louis Perrein; 34930 Serge Boucheny; 34944 Robert Schwint; 34956 Hélène Luc; 34978 Henri Caillavet; 34979 Henri Caillavet.

TRANSPORTS

N° 27283 Francis Palmero; 27587 Jean Cluzel; 28532 Edouard Le Jeune; 28721 Anicet Le Pors; 29191 Michel Giraud; 29987 Pierre Noé; 30912 Anicet Le Pors; 31814 Henri Caillavet; 31973 Roland Grimaldi; 32026 Jean Colin; 32120 Marcel Gargar; 32238 Pierre Vallon; 32545 Jacques Mossion; 32612 Philippe Machefer; 33056 René Chazelle; 33198 Georges Lombard; 33297 Philippe Machefer; 33502 Bernard Hugo; 33744 Fernand Lefort; 34760 Guy Durbec; 34828 Philippe Machefer; 34878 Michel Giraud; 34914 Michel Moreigne.

TRAVAIL ET PARTICIPATION

N° 20757 André Méric; 21122 Marcel Gargar; 21404 Philippe de Bourgoing; 21538 Louis Jung; 21925 Serge Boucheny; 22172 Paul Jargot; 22445 André Méric; 22776 Henri Caillavet; 23122 Jean-Pierre Blanc; 23542 Gérard Ehlers; 24024 Jacques Eberhard; 24168 Guy Schmaus; 24246 Guy Schmaus; 24282 Roger Poudonson; 25270 Jacques Bordeneuve; 25511 Serge Boucheny; 25655 André Fosset; 25719 Louis Longequeue; 25759 Edouard Le Jeune; 26499 Jean Cluzel; 26673 Serge Boucheny; 26997 Paul Jargot; 27603 Roger Poudonson; 27747 Guy Robert; 28404 Raymond Dumont; 29228 Anicet Le Pors; 29296 André Bohl; 29333 Jacques Carat; 29590 Jacques Braconnier; 30249 Jean Cauchon; 30659 Jean Cluzel; 31116 Jean-Marie Rausch; 31538 Franck Sérusclat; 32291 Pierre Gamboa; 32324 Roger Poudonson; 32373 André Rabineau; 32705 Georges Treille; 32763 Guy Schmaus; 33071 Paul

Séramy; 33097 Charles-Edmond Lenglet; 33160 Anicet Le Pors; 33210 Henri Caillavet; 33228 André Méric; 33285 Guy Schmaus; 33355 Bernard Lemarié; 33396 Pierre Vallon; 33397 Philippe Machefer; 33588 Robert Laucournet; 33742 Claude Fuzier; 33798 Francis Palmero; 33880 André Rabineau; 34208 Daniel Millaud; 34275 André Bohl; 34317 Marcel Rudloff; 34453 Roger Poudonson; 34535 Pierre Salvi; 34620 Adrien Gouteyron; 34679 Jean Garcia; 34694 Emile Durieux; 34815 Roger Poudonson; 34824 Rolande Perlican; 34854 Louis Jung; 34855 René Jager; 34856 Henri Goetschy; 34866 Raymond Bouvier; 34905 Jacques Braconnier; 34909 Serge Mathieu; 34931 Serge Boucheny.

UNIVERSITES

N° 23766 René Chazelle; 25586 André Méric; 26684 Adolphe Chauvin; 36695 Paul Séramy; 26700 Pierre Vallon; 26736 René Tinant; 27056 René Chazelle; 27123 Francis Palmero; 27423 Adrien Gouteyron; 27626 Claude Fuzier; 27777 Louis Longequeue; 27797 Edouard Le Jeune; 28037 Kléber Malécot; 28925 Franck Sérusclat; 28932 Louis de la Forest; 29400 Danielle Bidard; 29585 Paul Jargot; 29597 Danielle Bidard; 29712 Paul Jargot; 29781 Danielle Bidard; 29960 Paul Jargot; 30503 Louis Perrein; 30980 René Chazelle; 30984 René Chazelle; 31259 Roger Poudonson; 31375 Danielle Bidard; 31736 Franck Sérusclat; 32156 Pierre Croze; 32336 Franck Sérusclat; 32512 Pierre Schiélé; 32573 Cécile Goldet; 32574 Cécile Goldet; 33376 Danielle Bidard; 33398 Paul Jargot; 33550 Danielle Bidard; 33616 Robert Pontillon; 33617 Charles Ferrant; 34043 Paul Jargot; 34188 Pierre Vallon; 34258 Louis de la Forest; 34343 Jean Sauvage; 34497 Charles de Cuttoli; 34498 Charles de Cuttoli; 34499 Charles de Cuttoli; 34501 Charles de Cuttoli; 34543 Edouard Le Jeune; 34599 René Chazelle; 34600 René Chazelle; 34601 René Chazelle; 34603 René Chazelle; 34604 René Chazelle; 34674 Edouard Le Jeune; 34768 Marcel Rudloff; 34774 René Jager; 34781 André Rabineau; 34785 Francis Palmero; 34842 René Tinant; 34844 Pierre Salvi; 34848 Guy Robert; 34849 Maurice PrévotEAU; 34850 Jacques Mossion; 34924 Kléber Malécot; 34960 Charles-Edmond Lenglet; 34971 Guy Schmaus; 34983 Roger Quilliot.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

INDUSTRIE

M. le ministre de l'industrie fait connaître à M. le président du Sénat qu'il a été répondu directement à la question écrite n° 30961 posée le 12 juillet 1979 par M. René Chazelle.